

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME III

(TOME XLIII DE LA COLLECTION)

3^e Livraison. — Mars 1878.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. MORT DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL SAINT-MARC, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> ..	169
II. L'UNIVERSITÉ DE NANTES. — SES REVENUS (fin), par M. <i>Léon Maître</i>	173
III. LES JEUNES MORTS. — IV. MARIE-EDMÉE, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	181
IV. LES TROIS VOLEURS, patelinade en un acte, par M. <i>Yves Ropartz</i>	195
V. CORRESPONDANCE DES BÉNÉDICTINS BRETONS, ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LEURS TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE (1688 à 1727), publiés par M. <i>Arthur de la Borderie</i> (suite).....	208
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Le Pôle et l'Équateur</i> , nouvelle édition, de M. <i>Lucien Dubois</i> , par M. <i>Edmond Biré</i> . — <i>Inventaire sommaire des Archives départementales de la Loire-Inférieure</i> . — <i>Administration du temporel des églises</i> , de M. <i>Henri Begnaud</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> . — <i>Études sur la musique ecclésiastique grecque</i> , de M. <i>L.-A. Bourgault-Ducoudray</i> ; — <i>Supplément au Dictionnaire de la langue française</i> , de <i>Litttré</i> , par M. <i>Lucien Dubois</i> . — <i>Un projet de publication sur la Vendée</i>	224
VII. CHRONIQUE.....	241
VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE.....	248

MORT

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL SAINT-MARC

Dans notre dernière livraison, nous exprimions le vœu, l'espoir même, de voir le cardinal-archevêque de Rennes conservé à son diocèse, à la Bretagne, à l'Église.

Ce vœu n'a pas été exaucé. Son Éminence le cardinal Godefroy Brossays Saint-Marc est mort à Rennes, le mardi 26 février dernier, à sept heures du soir.

Dans la foule des événements funestes, des deuils lamentables que cette triste année, à ses débuts, précipite sur nous, cette mort sera l'un des coups le plus cruellement ressentis, non-seulement dans le diocèse de Rennes, mais dans toute la Bretagne et dans tout l'Ouest.

Pour celui qui écrit ces lignes — on lui permettra de le dire — ce deuil public se double d'un deuil privé, d'une douleur personnelle, intime et profonde.

Depuis près de quarante ans, M^{sr} Saint-Marc avait daigné nous honorer d'une affection qui nous a permis

de connaître, d'éprouver par nous-même tous les trésors de bonté que renfermait son cœur. Il daignait nous traiter comme un fils. Nous le pleurons comme un père....

Si nous laissons paraître ici en public l'expression de nos sentiments personnels, c'est qu'après avoir vu pendant huit jours une grande ville entière en deuil ; après avoir vu, le jour des obsèques, ce deuil, cette morne attitude de la cité s'étendre aux cent mille âmes entassées dans les rues de Rennes pour contempler, vénérer une dernière fois le cardinal Saint-Marc, — nous ne craignons plus d'être taxé d'indiscrétion : notre émotion, notre douleur privée, si vive qu'elle soit, se confond avec la douleur publique.

Mais cette émotion — on le comprendra sans peine — rend difficile, ou plutôt impossible la tâche que nous aurions voulu remplir dès maintenant, de faire toucher au doigt et apprécier par tous la grandeur de la perte que nous venons de faire.

Il faudrait pour cela reprendre, en la complétant, l'esquisse biographique publiée par nous il y a deux ans (en octobre 1875) dans cette *Revue*, au moment où M^r Saint-Marc venait de revêtir la pourpre romaine.

Quelque jour, s'il plaît à Dieu, nous accomplirons cette tâche ou, pour mieux dire, ce devoir. Rappelons seulement aujourd'hui pourquoi sa perte doit être et est en effet si vivement ressentie par la Bretagne.

C'est qu'il avait éminemment l'âme bretonne.

Catholique et Breton toujours! dit notre cantique, notre chant national de Sainte-Anne d'Aurai.

Tel a toujours été le cardinal Saint-Marc, que nous saluâmes dès le premier jour de ce titre si mérité : *Le cardinal de Bretagne!*

Oui, il a aimé jusqu'à la passion l'Église de Jésus-Christ, notre patrie éternelle, et avec elle, jusqu'à la passion aussi, notre patrie terrestre, la France, surtout le vieux pays breton. Il a aimé jusqu'à la passion l'avenir de ce pays, les jeunes générations bretonnes et chrétiennes. Et partout où l'intérêt de l'Église, l'honneur de la Bretagne, l'éducation de la jeunesse se trouvaient en jeu, on était sûr de le rencontrer au premier rang, debout, actif, ardent, tenace, obstiné, infatigable.

Car il n'avait pas le cœur froid, — au contraire ! Son âme, qui tendait toujours au bien par la ligne la plus droite, ne se bornait point à un amour platonique, mais se précipitait avec vaillance, avec ardeur dans l'action. Aussi n'est-il point monté vers Dieu les mains vides : plus que personne, il a contribué à fonder dans l'Ouest, sur des bases solides, l'édifice de l'éducation chrétienne de la jeunesse, à maintenir le sentiment chrétien de la Bretagne, à susciter parmi nous l'action des catholiques pour la défense de l'Église.

Dans ces œuvres, dans celles de sa charité constante, quotidienne, et qui s'exerçait sous toutes les formes, il prodiguait à la fois, sans compter, sans regarder, sa personne et sa fortune, — grande, on le sait, à l'origine et dont il ne laisse que des lambeaux.

Ce qui dominait, ce qui débordait en lui, ce qui se montrait dès l'abord, c'était la bonté, l'aménité, la grâce des relations, l'esprit français. Il avait le don de la gaieté

affable et sympathique : par là il était sûr de plaire à quiconque l'abordait ; par là et par sa bonté, il était, on peut le dire, aimé de quiconque le connaissait ; pour cela aussi, il laisse après lui des regrets si profonds, des larmes si abondantes.....

Dieu lui a fait la grâce de se voir mourir dans toute sa raison et de soutenir avec la plus grande douceur, la plus sereine fermeté, ce rude passage.

On sait que ses derniers moments ont été occupés à distribuer des marques de son affection à ses serviteurs, à ses amis, et qu'ensuite, sentant la mort monter, il a fait placer devant ses yeux le grand christ d'ivoire, unique et pieux ornement de son cabinet de travail, sur sa bouche le crucifix qui avait reçu le dernier soupir de sa mère, et il a dit d'une voix faible, mais calme, à son dévoué serviteur en larmes près de lui : Mon ami, je vais mourir... — Et sans effort, sans douleur, il est mort.....

Le 2 avril prochain, M^{gr} l'évêque d'Angers prononcera, dans la cathédrale de Rennes, l'oraison funèbre du cardinal Saint-Marc. Grâce à Dieu, l'orateur est digne du sujet ; le caractère, la vertu, la figure du cardinal seront mis en pleine lumière par cette vive et virile éloquence.

Rennes, 8 mars 1878.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

L'UNIVERSITÉ DE NANTES

SES REVENUS*

Les documents inattendus que j'ai pu découvrir depuis les débuts de cette étude sur l'Université de Nantes me permettent de revenir sur ce que j'ai dit de ses ressources dans mon premier article et de préciser par quelques détails sa situation financière. Rappelons d'abord que le pape Pie II contribua à la dotation par l'abandon de l'amende de 4,000 saluts d'or que le duc lui devait pour rachat de simonie. Aux revenus de cette somme François II ajouta une rente de 200 livres assise sur la recette générale de la province, une concession de terrains près de Saint-Similien, des franchises d'impôt, et pourvut à tous les frais de construction des édifices. Charles VIII, non moins favorable aux intérêts de la science, s'efforça de réparer les troubles causés par la guerre, en élevant à 540 livres la rente constituée par le fondateur.

Il existe pour le XVI^e siècle une déclaration où l'on voit que divers particuliers lui avaient assuré plus de 50 livres de rente, qu'elle employait en grande partie en fondations pieuses. En voici le texte :

UNIVERSITÉ.

Déclaration des rentes deues chacun an à l'Université de Nantes que fournist vers vous M. le Seneschal de Nantes conseiller du roy en sa

* Voir la livraison de janvier 1878, pp. 66-80.

court de Parlement de Bretagne, commys en ceste partie, M^e Patrice Fouillet procureur-général de lad. Université.

Premier.

Déclare que noble homme Pierre Godelin sieur de Chavaigne doyt à lad. Université chacun an 15 l. monnoye de rente sur l'obligation de tous ses biens et spécialement sur l'ypothèque dudit lieu de Chavaigne sis en la paroisse de Succé.

Jehan Leporc, écuyer seigneur de Larchatz et du Plessis en Casson, doibt à lad. Université 25 livres monnoye de rente sur l'obligation générale de tous et chacuns ses biens signamment sur l'ypothèque dudit lieu du Plessis en Casson.

Plus doyt le seigneur de la Guerche 10 liv. monnoye de rente sur l'ypothèque de tous et chacuns ses biens. Quelles sommes et parcelles cy-dessus font en tout 50 livres de rente et sont lesd. rentes ypothéquées et rachetables à tousjours mais.

Sur quoy est la dicte Université chargée de payer chacun an 20 livres tournois pour le service et fondation de deux messes par chacun dimanche de l'an sçavoir : une à notte, diacre et sous diacre, appelée la messe de l'Université à laquelle par chacun dimanche les recteurs, docteurs et aultres suppôts de la dite Université assistent, et l'autre à basse voix, dictes et célébrées en l'église des Cordeliers de Nantes par les religieuz de la dicte église.

Item pour une messe solennelle dicte et célébrée chacun an en l'église cathédrale de Nantes au cueur de la dite église le jour et feste monsieur St. Yves ¹ du mois de may, à laquelle sont dictes premières et secondes vespres solempnelles par les chanoynes, chantres et choristes de lad. église et y assistans lesdicts recteurs et suppotz et pour une messe en basse voix la somme de 10 livres tournois.

Item plus au procureur général de la dicte Université pour son salaire et gaiges pour ses peynes et vacations dix livres monnoye.

Et pour la fondation d'une messe dicte chacune sepmaine de l'an au jour de mardy en l'église des Carmes pour l'âme de deffunct Guillaume Cohier la somme de 10 livres monnoye de Bretagne.

Et pour la cuillette des dictes rentes est deu chacun an au recepveur de lad. Université 12 den. pour livre et le reste de lad. somme qui est la somme de 60 sous tourn. est mise et employée par chacun an aux advocats et procureurs qui vacquent et payent à l'esligement des dictes rentes.

¹ Elle célébrait la fête de ce patron dans l'église de la collégiale Notre-Dame, à l'origine. Elle y déposait le coffre de ses archives et s'y assemblait dans la chapelle de Saint-Cosme et Saint-Damien.

Pour laquelle déclaration cy dessus présenter ont en présence et devant nous notaires soubscriptz comparus en personne Maistre Laurent Maistreau recteur de la dicte Université, frère Sanson de Soasey, docteur en théologie, maistre Guillaume Cochetel, licencié aux droicts pour la faculté de droit canon, messire Mathieu André, docteur régent pour la faculté de droit civil, maistre François Ménardeau, docteur en médecine et maistre Pierre Sublet pour la faculté des ars, les tous congrégez et assemblez au chapitre du couvent des frères mineurs de ceste ville de Nantes pour cestuy et aultres leurs affaires à la manière accoustumée en lad. Université, etc. — Nantes, le 6 décembre 1554¹.

Sous Louis XIV, le chiffre des rentes constituées était descendu à 458 livres, mais en retour le privilège des messageries, d'un produit toujours ascendant, donnait un revenu annuel de 486 livres, sans compter la poste de Nantes à Rennes, pour laquelle l'Université était en procès. Le dénombrement suivant indique quelles sont les villes de l'Ouest avec lesquelles Nantes avait des rapports réguliers.

Et enquis lesdits docteurs quels revenus et droicts leur appartiennent nous ont dit et montré le nombre de dix contrats de constitution et traités de messageries :

Le premier du nombre de 18 livres 15 sols de rente constituée pour la somme de, etc., du 14 mai 1640.....	18# 15s
Le second de 150 livres de rente franchissable pour la somme de 2,400 livres tournois due par les sieurs Burin et Coulon pour le traité qu'ils ont fait avec eux par la diligence de la poste le 27 avril 1652.....	150#
Le troisième de 222 livres 4 sols 4 den. de rente due par la ville de Nantes du 24 septembre 1653 créé pour la somme de 4,000 livres.....	222# 4s 4d
Le quatrième de 50 livres de rente due par Germain Brevet, messenger de Nantes à la Rochelle, reçu par l'Université moyennant la dite rente suivant le traité du 11 avril 1655.....	50#
Le cinquième de 250 livres de rente franchissable pour 4,000 livres, due par Toussaint Favereau, messenger ordinaire de cette ville de Nantes à Auray, Hennebont et Quimper-Corentin en vertu du contrat du 24 décembre 1655.....	250#

¹ Arch. de la Loire-Inférieure. Série B. Chambre des Comptes. Livre des déclarations des bénéficiers, 1554.

Le sixième de 16 livres de rente due par Olivier Orsain messager de Nantes à Guérande pourvu par acte du 3 juin 1657.....	16#
Le septième de 87 livres de rente constituée pour 1,400 livres.....	87#
Le huitième de 56 livres 5 sous de rente constituée pour 900 livres.....	56# 5s
Plus un autre constitut de 75 livres de rente.....	75#
Plus un autre traité de la messagerie de Nantes aux Sables avec Michel Cales qui leur doit 20 livres de rente..	20#
Messageries de Nantes à Rennes 1.	

Dans le cours du XVIII^e siècle, l'Université perdit la franchise des subsistances; les droits qui lui étaient attribués sur les entrées furent transportés à la mairie et le privilège des messageries fut racheté pour une rente de 300 livres. Affaiblie par toutes ces pertes, sa dotation n'était plus que de 537 livres au moment où la Révolution l'obligea à déposer son bilan. La déclaration de son dernier recteur, qui résume la série de ses infortunes, va nous montrer sous forme de conclusion que si l'Université de Nantes n'a pas laissé de trace bien profonde dans l'histoire de l'enseignement, elle n'a pas non plus à se reprocher d'avoir imposé de lourdes charges aux finances de la province et du royaume.

ÉTAT ACTUEL DES REVENUS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES.

L'Université de Nantes fut fondée en 1460 par François second, dernier duc de Bretagne : sa première dotation consistait en une étendue de terrain assez considérable aux issues de cette ville du côté du Port-Communeau, du Marchix et de la rue actuelle de Mercœur. Elle afferma ces terrains, qui devaient lui donner un revenu très-important.

Elle en jouit sans trouble pendant plus de cent ans, mais le duc de Mercœur, irrité du parti que l'Université avait pris en faveur d'Henry quatre, imagina de la ruiner en établissant des fortifications sur les terrains. On en voit encore les restes à l'entrée du chemin de Rennes.

A la paix, le duc de la Melleraye fut chargé par le roi de venir régler à Nantes les indemnités dues à ceux que le duc de Mercœur et son parti

¹ Procès-verbal de 1669 (arch. du tribunal de Nantes. Minutes.)

avaient audacieusement dépouillés. Celles que réclamait l'Université étaient trop considérables et les fortifications faites trop utiles à conserver, pour que le duc de la Melleraye ne désirât pas d'en charger la province entière.

Les États de Bretagne séant à Vannes en 1593¹, réglèrent à soixante mille livres le dédommagement dû à l'Université, et s'engagèrent à lui payer annuellement l'intérêt de cette somme au denier quinze; c'était une rente de quatre mille livres avec laquelle l'Université reprit en peu d'années son premier éclat.

Mais quand il fut plus utile à la politique de soudoyer des gentilshommes que d'encourager des corps littéraires, on trouva peu à peu le moyen de faire cesser le payement des quatre mille livres; il ne resta donc à l'Université que son greffe, ses privilèges et l'institution des messageries. Ce dernier article avait encore son mérite, si la multitude des procès auxquels il exposait l'Université, n'en avait trop souvent absorbé tout le profit.

Cependant, par arrêt du conseil du 23 mars 1653, revêtu de lettres patentes enregistrées, l'Université fut maintenue dans le droit exclusif d'instituer des messagers jurés dans la province de Bretagne *par respect pour les concessions faites par les ducs et les rois de France leurs successeurs, et pour servir à la dotation de ses professeurs* ².

Cet arrêt ne sauva point l'Université des atteintes de la cupidité. Un je ne sais quel duc, Charles de Lorraine, se fit concéder le *privilège exclusif* des litières. Les États de Bretagne payaient encore en 1789 au représentant de ce duc de Lorraine une somme de six mille livres pour dédommagement de son usurpation.

Quant à l'Université, après avoir bien ou mal défendu son patrimoine pendant près d'un siècle, elle a été trop heureuse de pouvoir transiger, en 1732, avec les fermiers du fisc et de se conserver une rente de trois cents livres; c'est aujourd'hui le principal article de sa dotation; le reste n'est que l'intérêt des sommes qu'elle a pu colloquer en différents temps.

L'Université de Nantes possède donc :

1^o Une rente de trois cents livres payable par les fermiers généraux des postes, en vertu d'un traité passé entre eux et l'Université par devant

¹ Cette date est erronée, puisque la pacification n'eut lieu qu'en 1598. D'après Travers, le duc de Mercœur aurait demandé lui-même aux États cette somme, qu'il aurait été accordée pour l'entretien de 20 professeurs, et il aurait négligé de l'appliquer à cette destination. Le récit du recteur Choinet est plus vraisemblable.

² L'État s'empara, en 1673, du privilège des Postes, que se partageaient les Universités du royaume.

Lecourt et Perruchon, notaires à Paris, le 2 mai 1732, et transcrit au registre de l'Université, fo 85. 300# » s » d

2° Une rente de soixante-six livres, treize sols, quatre deniers, due par la Faculté de médecine pour intérêt au denier trente d'une somme de deux mille livres de principal, suivant le contrat de constitution référé sur le registre du 23 mars 1720, cy. 66# 13 s 4 d

3° Une rente de deux cent quatre livres, quatre sols, quatre deniers, due par la commune de Nantes suivant le contrat de constitution consenti à l'Université le 24 septembre 1653; laquelle rente a depuis été réduite au denier vingt-deux, par arrêté de la municipalité du 22 février 1719, et encore depuis au denier cinquante par autre arrêté du 21 août 1720, réduction consentie pour éviter le franchissement que la commune voulait faire en billets de banque, cette rente est maintenant de quatre-vingts livres. 80# » s » d

4° Une rente de cent cinquante livres attribuée aux offices de greffier-secrétaire et garde des archives de l'Université, créés par édit du mois de février 1704; offices que l'Université fut forcée d'acquiescer et pour lesquels elle paya 3,200^l au gouvernement; cette rente fut réduite à soixante livres en 1720, elle fut de nouveau réduite à trente livres en 1729; mais l'Université s'étant pourvue au Conseil contre une spoliation aussi criante, la rente fut rétablie à soixante livres dans les états du roi en 1731; cette rente se perçoit à Paris depuis le ministère de l'abbé Terray, et, en y joignant les intérêts de la finance qui sont de trente-une livres, un sol, la rente entière est de quatre-vingt-onze livres, un sol, cy. 91# 1 s » d

TOTAL. 537# 14 s 4 d

De ces diverses rentes, celle dont la Faculté de médecine paraît chargée provient d'un emprunt de deux mille livres que cette faculté fit à la caisse de l'Université pour payer l'office de conseiller-médecin ordinaire du roi créé par édit de février 1692. Elle en a fidèlement servi les intérêts jusqu'à l'époque d'une révolution qui change absolument tous ses rapports politiques, quoique les décrets de l'Assemblée nationale constituante aient implicitement maintenu son existence en corps de médecine jusqu'à l'époque où on déterminera une organisation générale de l'instruction publique. Une foule de charlatans, de gens sans aveu, de mauvais chirurgiens, dispute aujourd'hui si ouvertement aux médecins de cette

ville les honoraires et les profits de leur état, sans avoir comme eux à supporter un droit de patente excessivement onéreux, que cette faculté refuse très-clairement d'acquiescer la rente qu'elle doit à l'Université et prétend n'avoir désormais à répondre que de la restitution des titres d'un office qui n'existe plus.

Du reste l'Université n'a aucun édifice; elle affermaient jadis la grande salle des Carmes, au prix fixé par un arrêt du Parlement, à soixante-douze livres.

De ses quatre facultés, celle de théologie occupait une salle au couvent des Cordeliers; elle en payait une somme de six livres et conférait d'ailleurs les degrés gratuitement ou à peu près aux étudiants de cet ordre religieux; elle n'a pas un sol de rente.

Celle des droits, transférée à Rennes, 1735, par un coup d'autorité du Parlement de Bretagne, n'a également aucun revenu, à moins que ses protecteurs ne lui en aient procuré depuis sa translation.

Celle de médecine tient habituellement ses séances chez son doyen; pendant quelques années elle a cependant occupé une chambre chez les Carmes, à qui elle payait une somme annuelle de trente-six livres; elle n'a aucune dotation particulière, elle donne cependant de temps immémorial un professeur de botanique au jardin des apothicaires, des médecins aux hôpitaux et prisons, des professeurs spéciaux à ses élèves quand l'occasion s'en présente; elle a depuis 1780 un professeur spécial pour les maladies des gens de mer. Ses médecins des hôpitaux reçoivent une très-modique rétribution. Ses professeurs n'ont rien, pas même celui de botanique, qui est astreint à beaucoup de dépenses.

Celle des arts s'assemble au collège dans une ancienne chapelle de saint Marc, qui y subsiste encore; cette faculté, comme telle, ne jouit d'aucun patrimoine, mais elle tient le collège appartenant à la commune de Nantes.

Ce collège est très-vaste et touche immédiatement aux édifices appartenant à la Congrégation de l'Oratoire; elle y entretient huit professeurs, un préfet d'études, un suppléant, un supérieur et un professeur spécial pour la théologie; elle reçoit de la commune de Nantes un honoraire annuel de quatre mille deux cent cinquante livres pour cet objet.

Un bibliothécaire, également attaché à la congrégation et nourri dans la maison, est chargé du soin de la bibliothèque publique et reçoit de la ville pour ce service un honoraire de huit cents livres.

Enfin, la ville paie ordinairement quatre cents livres pour les prix qui se distribuent tous les ans aux écoliers.

L'instruction en général est gratuite dans l'Université. Les frais des actes publics dans les diverses facultés sont très-modiques et l'Université

ne reçoit de chacun de ceux qui y sont admis que quarante livres ; ce produit est employé avec les revenus à payer les frais de ses cérémonies, auxquels cette somme ne suffit pas toujours.

Quoique l'Université eût en son temps une sorte d'inspection sur tous les établissements destinés à l'instruction publique, elle ne s'est cependant jamais mêlée de l'école tenue dans la rue Mercœur par les Frères des écoles chrétiennes : elle ignore si quelque dotation est attachée à cette maison, mais elle avouera avec plaisir que cette école, destinée aux enfants des citoyens peu aisés, mérite de la part du gouvernement des encouragements et des soins !

Nantes, ce 27 janvier 1792. CHOINET, recteur de l'Université ¹.

LÉON MAITRE.

¹ Arch. départementales de la Loire-Inférieure, série Q, déclarations.



LES JEUNES MORTS*

—

IV

MARIE-EDMÉE

Encore un beau talent moissonné dans sa fleur ! Marie-Edmée n'a atteint ni l'âge d'Eugénie ou de Maurice de Guérin, ni celui d'Alfred Tonnellé, et, comme eux, elle n'est devenue célèbre qu'après sa mort ; mais sa vie si courte a été marquée au coin des grandes âmes et sa mort a été héroïque.

Marie-Edmée Pau naquit, le 16 novembre 1845, à Lyon, où tenait garnison le régiment de son père. Quatre ans après, ce père qu'elle commençait à connaître et à aimer revenait paralysé du siège de Rome, et, pendant six années qu'il vécut encore, il ne put quitter son lit de souffrance, autour duquel se réunissait la famille. Marie-Edmée nous représente ce *bon, ce pauvre père*, se mêlant aux jeux de ses enfants pour les égayer et riant avec eux, malgré sa triste vie. Lorsqu'elle apprit sa mort, elle ne trouvait de consolation que

* Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. x, p. 169. — t. xi, p. 337. — t. xiii p. 228, et t. xvii, p. 201.

dans les prières de ses compagnes de couvent, car ces *bonnes petites âmes*, dit-elle, en adressaient chaque soir pour lui à Dieu ; et le 22 juillet, jour de cette mort, la pieuse jeune fille ne manquait jamais de faire une longue station au cimetière ; elle y priait, elle y dessinait, elle s'y oubliait près de cette poussière dont elle était sortie, suivant son mot, en de longues méditations sur la vanité de tout ce qui passe. C'est au retour d'une de ces visites funèbres qu'elle écrivait :

« O mort ! levier puissant de l'âme ; toi, le dernier effort du courage, toi, l'épreuve suprême, toi, sur qui j'appuie ma faiblesse, et dans les bras de qui j'aspire à tomber, à l'heure et au jour de Dieu ! Mort, c'est ici que je viens te connaître ; dis-moi tes secrets, familiarise-moi avec ton effrayant visage ; apprends-moi, je t'en prie, à vivre uniquement pour ne pas te redouter ¹. »

Une autre séparation l'avait dès lors fortement impressionnée : elle n'avait que cinq ans lorsqu'elle perdit son aïeul maternel, ancien garde du corps de Charles X, qui avait brisé son épée en 1830, et dont elle aimait à rappeler les décorations, les récits de bataille, mais surtout l'amour pour ses rois, culte chéri auquel il avait sacrifié son avenir. Il est mort, nous dit-elle, « regretté surtout des petits et des humbles ». Touchante oraison funèbre !

On comprend qu'avec de pareils souvenirs domestiques, le bruit du canon, le roulement du tambour lui donnassent ce qu'elle appelait une *frénésie de gloire* ; ce qui l'exaltait le plus, néanmoins, c'était bien moins la pensée de la gloire que celles du dévouement et du sacrifice ; mais, de ce côté-là encore, elle retrouvait parmi les siens son père, son grand-père, un de ses parents, Chauveau-Lagarde, qui défendit Marie-Antoinette et Charlotte Corday en pleine Terreur, et sa mère, surtout sa mère, pauvre veuve, n'ayant pas même de l'aisance, et trouvant malgré cela, dans sa bourse quelquefois, dans son cœur toujours, des ressources pour les malheureux.

M^{me} Pau n'avait point de domestique pour la servir. Une femme

¹ Journal, p. 443.

de ménage, que sa fille appelait une *débarrasseuse*, venait seulement, le matin, faire le gros ouvrage ; la mère et la fille faisaient le reste ; mais elles avaient des pauvres et des malades attirés, tantôt dans des mansardes, tantôt à l'hôpital, et elles les visitaient régulièrement. Marie-Edmée accompagnait toujours sa mère dans ces visites et, lorsque le malade venait à mourir, les deux pieuses femmes, vêtues de deuil, suivaient le convoi funèbre. « Mon excellente mère, écrivait Marie-Edmée, passe de malade en malade, de cercueil en cercueil, sans rien perdre de sa sérénité. J'ai connu une personne qui passait sa vie à ne pas vouloir mourir ; maman profite de la sienne pour apprendre à mourir ¹. »

Elle l'apprenait aussi à ceux qui ne le savaient pas. Venait-on la chercher pour quelque impie, pour quelque *furieux*, qui repoussait toute consolation, la charitable femme partait sans hésiter, en invoquant celle que l'Église appelle le *salut des infirmes*, le *refuge des pécheurs*, et avec elle le calme revenait, les consolations se faisaient jour, et la pauvre âme, en quittant la terre, n'avait que des paroles de joie et de reconnaissance.

Telle fut l'éducation que reçut Marie-Edmée, éducation sévère mais forte, qui ne fit pas d'elle une femme du monde, mais lui donna un esprit élevé et un cœur chaud. À peine sortie de l'enfance, elle avait ses œuvres comme sa mère avait les siennes ; elle réunissait des enfants pauvres pour éveiller par ses leçons et leur pensée et leur cœur. Répondaient-ils à ses soins ? « Il m'en coûte bien peu, disait-elle, pour leur faire du bien. » Lui *donnaient-ils du mal*, sans aucun *résultat* ? elle se consolait par cette simple question : « Essayer de leur faire du bien n'est-ce pas se faire la charité à soi-même ? »

On sent ce que devait être une pareille maîtresse. Aussi, lorsqu'elle arrivait dans sa petite classe, on l'*assourdissait de bonjours*, on l'*étouffait de tendresses*. « Pauvres chères petites, disait-elle, elles s'attachent autant à moi que moi à elles... et rien ne m'entraîne à causer comme leurs yeux brillants fixés sur les miens, ou leurs

¹ P. 71.

questions originales, ou leurs réponses tantôt incertaines, tantôt assurées et tumultueuses comme celles d'un peuple souverain ¹. »

A dix-sept ans, Marie-Edmée conçut, en outre, la pensée de réunions hebdomadaires dont elle traçait ainsi le programme :

« L'intention principale est de travailler pour les pauvres et d'en provoquer l'habitude dans d'autres familles que la mienne. Je voulais ensuite ne pas rompre avec mes amies et perdre le moins de temps possible à les voir ; dans les lectures que nous ferions ensemble leur donner de bonnes pensées et le goût du beau ; dans ma conversation, me montrer telle que je suis et leur apprendre à faire de même. Je voulais enfin mettre entre mes amies et le plus de jeunes filles possible une cordialité, une sympathie, une politesse qui fissent abstraction du rang, de la fortune et du nom, pour ne voir que l'éducation ; et voilà que l'expérience fait justice de mes utopies. Je reçois une petite carte qui me prouve que, parmi mes aimables ouvrières, dame Susceptibilité a fait des siennes. C'est pourtant ma meilleure amie, celle-là ². »

O susceptibilité, disposition d'esprit si fréquente mais si peu chrétienne ! voilà bien de tes coups !

Marie-Edmée habitait Nancy, la patrie de sa mère, où ses relations lui offraient des agréments et des ressources : une famille nombreuse, bien posée, très-intime et un héritage d'estime et de considération qui ne pouvait dépérir entre ses mains. Les rosiers du Bois-le-Comte, qu'habitait son grand-père, et les tourelles de Romémont, la demeure d'une de ses tantes, reviennent souvent à sa pensée comme un *souvenir du paradis terrestre* ; mais à ces joies du passé faisait ombre un avenir incertain et difficile : « Il faut qu'avant deux ans je gagne ma vie, écrivait-elle en 1863, à dix-huit ans, et elle ne voyait que ses *pauvres crayons pour l'aider à cheminer vers la mort* ; mais ces crayons révélaient mieux qu'un talent, ils révélaient une âme. Si la correction leur manquait parfois, l'inspiration ne leur manquait jamais. Marie-Edmée était de l'école de

¹ Journal, p. 312.

² P. 170.

fra Angelico et elle tenait à rester de cette école ³. Aussi s'irritait-elle de voir qu'on cherchât l'art dans la forme beaucoup plus que dans l'idée. « On me recommande les *fortes études*, écrivait-elle ; certes, je suis de cet avis ; mais j'aurais beau disséquer mille cadavres, et mesurer tous les antiques, je n'acquerrai jamais la science qu'il faudrait avoir pour satisfaire tous ces amateurs. Aussi, je marche *piano*, continuant à chérir l'art pour l'idée, l'idée pour la justice et la justice comme un amour plus ferme, que je veux propager autant que et comme je le puis ⁴. »

Est-ce à dire qu'elle dédaignait la forme ? non, sans doute ; mais elle n'y voyait qu'un moyen et non le but. « Mon crayon, disait-elle, me sert, faute de langue et de plume, voilà tout ; mais cela ne peut m'empêcher de chercher la perfection de mon instrument ; au contraire. » Dans un temps où l'on s'adonne si souvent à l'art pour l'art, à la science pour la science, sans tenir compte de la pensée exprimée ou de la vérité poursuivie, comment ne pas admirer cet énergique bon sens d'une jeune fille qui n'a d'autre désir que de laisser *quelque bien sur le passage de ses crayons* ⁵ ?

Ce n'était pas le moyen de faire fortune ; les éditeurs, tout en reconnaissant son talent, tout en admirant la richesse de son imagination, ne cessaient de le lui dire. On lui insinuaient que la première condition du succès était de sacrifier au goût du jour ; qu'il fallait de l'idée, sans doute, de l'art surtout, mais aussi du métier pour faire de l'argent. A ce seul mot, la fière jeune fille bondissait, et, lorsqu'on lui parlait d'aller à Paris, comme à la source de toute renommée, elle s'écriait : « O ma province, mon air pur, mes oiseaux, ma liberté ! que jamais je ne vous abandonne pour Paris ! Ce serait lâcher la proie pour l'ombre, et, dans ce labyrinthe, perdre mon talent, trouver un métier, me couper les deux ailes et m'attacher des pattes. Décidément j'aime mieux rester Marie-Edmée que de devenir Nabuchodonosor ⁶. »

¹ P. 302.

² P. 315.

³ P. 371.

⁴ P. 238.

Les conseils néanmoins et les instances se multiplièrent tellement que Marie-Edmée finit par prendre le chemin de la capitale. « Avant d'être artiste, je vois qu'il faut le devenir, disait-elle tristement, et, pour cela, étudier les maîtres, les os, les muscles, la perfection, etc. » Dans ce but, elle entra dans l'atelier de Léon Cogniet. Malheureusement les élèves lui gâtèrent le maître. C'était une dizaine de jeunes filles, « spirituelles, gaies, un peu légères, confiantes en leur talent, qui est réel, disait leur nouvelle compagne, et dans leurs charmes, qui sont éblouissants et séduisants pour tout le monde, excepté pour moi. Ce *brio* parisien, cette abondance d'*aimablieries* ne m'effarouche pas, mais m'isole. Ces *ma chère*, ces mines tour à tour friponnes, aristocratiques, pédantes et naïves, coquettes, naturelles, ces coups d'éventail, ces tours de têtes, ces glissements de prunelles à droite et à gauche, me produisent quelque chose du fameux effet de la tête de Méduse ; je deviens pierre et statue. Je rentre en moi-même pour trouver une figure amie, assez grande et assez belle pour me reposer de ces jolies petites ». Au bout d'un mois elle eut assez de l'atelier, et, quelque bon souvenir qu'elle gardât du peintre, elle n'y revint plus.

Marie-Edmée a laissé assez de preuves de son talent pour qu'il soit facile de l'apprécier ; mais n'en eût-elle laissée aucune, qu'il suffirait de ce croquis d'un atelier parisien et de bien d'autres croquis non moins prestement dessinés pour dire : Elle était née artiste par le coup d'œil et tout ce qui s'ensuit : finesse de dessin, vivacité de touche, franchise d'expression et esprit. Il n'est pas besoin de l'avoir jamais vue pour la reconnaître dans le portrait qui figure en tête de son *Journal*. Ce portrait est son œuvre. C'est sans doute celui qu'elle fit à dix-sept ans ; elle peignit de nouveau son *front d'artiste*, disait-elle en riant, trois ans après ; elle reproduisit sur porcelaine, la même année (1866), ce qu'elle appelait, non moins gaiement, sa *sensitive* ; et, plus d'une fois, elle en convenait, sa pensée se reporta, en dessinant Jeanne d'Arc, dans sa charmante légende de *Notre petite sœur de Lorraine*, sur sa *longue et fluette personne*, ou du moins sur son visage.

¹ P. 289.

Le portrait qui orne le frontispice de la légende doit être de ses dernières années. Les formes en sont pures, mais l'expression est triste et sévère ; on sent une âme qui a *bataillé*, suivant son mot, avec elle-même et avec la vie, et qui, si elle a l'expression de la force, a aussi l'expression de la tristesse. Le portrait de dix-sept ans ne révèle pas encore la lutte ; c'est une charmante jeune fille, très-simplement mais très-gracieusement coiffée d'un chapeau de paille à larges bords, le voile relevé et la tête appuyée sur la main dans une attitude pensive. Il y a de l'énergie dans son regard, de la distinction dans ses traits ; la physionomie est parlante, candide à la fois et observatrice. C'est bien Marie-Edmée tout entière ; c'est son charme de jeune fille et son caractère viril.

Cette virilité de caractère par lequel surtout elle vivra, fut néanmoins pour elle un tourment, et, si j'osais le dire, une faiblesse. Marie-Edmée, qui comprenait et qui pratiquait si bien le dévouement de la femme près de sa mère, de son frère, des ignorants, des pauvres, des malades, en rêvait d'autres qui ne sont pas précisément de son sexe. Se sacrifier pour sa patrie, pour une sainte cause, pour la liberté, *mourir pour le bonheur de tous* lui semblait le sort le plus digne d'envie. Dès l'âge de quinze ans, elle se passionnait pour Jeanne d'Arc. « Si l'on veut absolument des miracles pour la canoniser, disait-elle, Jeanne n'en est-elle pas un vivant ? » Et elle ajoutait : « La pauvre bergère de Domremy serait canonisée que je ne lui aurais pas voué un culte plus grand ¹. » Aussi l'invoquait-elle presque comme une patronne : « O ma sainte, ma pure, ma courageuse vierge, lui disait-elle, conservez-moi jusqu'à la fin de ma vie l'amour de la France après celui de Dieu, par dessus tout au monde ; protégez ma pauvre petite carrière, donnez-lui quelque influence sur cette belle terre que vous avez sauvée ². » Et souvent elle terminait par cette exclamation : « Pourquoi ne suis-je qu'une femme ! »

Ce fut surtout lorsque la Pologne tenta un soulèvement en 1863,

¹ PP. 210 et 173.

² P. 242.

que cette exclamation jaillit plus vive, plus continue, de son cœur. L'inaction de la France et les plaisirs qui suivaient leur train, tout, jusqu'à la pitié qui se manifestait par des bals et des spectacles au profit de la Pologne, l'irritait, l'indignait. Son âme généreuse et enthousiaste trouvait alors des accents d'éloquence qu'on pourrait presque appeler des cris de désespoir.

« Il y a des âmes, du reste bonnes et accessibles au bien, écrivait-elle, qui n'ont pas d'écho pour les nobles infortunes et les grandes douleurs. Tout ce qui se passe en dehors de la localité, du centre des intimes, des connaissances de la famille, et quelquefois même de la personnalité, est pour elles non avenu, n'existe pas. A ces âmes, même d'élite, à ces esprits subtils et originaux, que leur font la Pologne, le Pape et le reste de cette grande phalange de héros et de martyrs contemporains, qui combattent pour leur foi, pour une idée ou pour la patrie ? La France est sillonnée d'équipages, de commissaires de police, approvisionnée de pain, de vin et de FOIN... Le luxe marche, on danse, on rit, on s'habille et l'on babille. Ah ! quel charmant pays et que craindre sous son soleil ¹ ? »

Puis, entraînée par un pressentiment qui ne s'est que trop réalisé : « Oui, je les attends, *les lâches*, s'écriait-elle, à l'heure qui sonnera bientôt, hélas ! car on expie tous les crimes : les nations toujours sur la terre, les hommes séparément, ici-bas ou dans l'autre monde. Il est impossible que la France s'encroûte si bien d'égoïsme que le baril de poudre ne reçoive quelque étincelle du volcan qui fume là-bas. Alors ! alors je verrai, n'est-ce pas, mon Dieu ! car si j'ai soif de sang expiatoire, ce n'est pas que je veuille épargner le mien. Oh ! si j'étais un homme, il y a longtemps que je n'en aurais plus à répandre ! ² »

Ce dernier mot, ce cri de l'âme, explique, à lui seul, toute la destinée de Marie-Edmée. De telles natures ne peuvent vivre ou ne vivent que dans la souffrance. « Qu'est-ce que la douleur de Job sur son fumier, disait-elle encore, de Jérémie sur les fossés de Jérusalem,

¹ P. 157.

² P. 243.

salem, de Rachel à qui l'on tue ses enfants, en comparaison de cet invisible vampire qui me ronge l'âme ? Cette voix qui me crie à toute heure, comme l'esclave au triomphateur : — Souviens-toi que tu es femme, — ne se taira même pas dans mon tombeau ¹. »

C'est par cette irritation, cette souffrance morale qui lui faisait dire que la terre lui donnait des *nausées* quand elle ne la faisait pas *extravaguer de fureur*, que Marie-Edmée se sépare très-nettement d'Eugénie de Guérin, pour laquelle elle professait d'ailleurs la plus sincère admiration. Il faut être « solidement humble, disait-elle, pour continuer à parler du ciel, de la terre et de son âme, lorsqu'une Eugénie de Guérin l'a fait avant nous. » Non, il n'était nullement besoin d'être humble quand on en parlait comme Marie-Edmée. Marie-Edmée a même parfois des élans qui la portent plus haut qu'Eugénie, mais elle n'a pas, comme la charmante solitaire du Cayla, ce calme qui, suivant un ancien, est essentiel à toutes les grandes pensées comme à toutes les grandes choses. Eugénie suivait naturellement, naïvement, la voie que Dieu lui avait faite, sans en rêver une autre ; non moins que Marie-Edmée, elle sentait les travers du monde, mais pour y compatir bien plus que pour s'en irriter. Elle y apportait comme contraste sa candeur, sa franchise, et y exerçait, sans y songer même, l'influence que donne toujours le charme de l'esprit quand il est joint à celui du cœur. L'une et l'autre d'ailleurs furent dévouées, l'une comme femme, c'était tout ce qu'on devait attendre d'elle, l'autre comme femme et un peu comme homme ; c'était plus qu'elle ne pouvait.

En politique, Eugénie n'avait que son *Credo* et les traditions de sa famille ; Marie-Edmée, cédant à des aspirations généreuses mais peu réfléchies, disait : « Mon *Credo* et la liberté. » Ne lui en veillons pas trop ; on était alors dans le beau temps du libéralisme catholique que semblaient autoriser de grands exemples et dont peu de personnes entrevoyaient les dangers. Marie-Edmée s'y laissait aller d'autant plus facilement que son esprit était plus naturellement porté à l'indépendance ; mais de là *bien des orages dans son cœur*,

¹ P. 203.

bien des battements de trop, comme eût dit Eugénie de Guérin. Marie-Edmée nous a donné elle-même une idée de ces orages en cherchant à débrouiller le chaos de pensées qui étaient en lutte chez elle.

« Moralement, disait-elle, j'ai trois natures. La première qui est, je crois, la base de mon caractère, mon sens, c'est-à-dire le principe de l'impression soudaine ; cette nature-là, je la tiens de l'antiquité grecque. C'est à elle que je dois cette admiration irréfléchie pour le beau dans la force du suprême et légitime orgueil, pour les conquérants malgré les flots de sang dont ils inondent la terre, pour les philosophes malgré leurs erreurs, pour les stoïques enfants de Sparte, pour l'amour exclusif de la patrie et du devoir, pour la grandeur, la force, la puissance. Voilà mes étoiles dans ce ciel-là.

» Ma seconde nature est d'humeur protestante. Celle-là est plus précise que la première. C'est une violente disposition à tout désirer avec excès, à ne plus m'arrêter sur les bornes du possible. Cette nature est d'une exagération terrible. Tout ou rien, c'est sa devise ; la mort ou la liberté, c'est son cri de guerre.

» Enfin, je suis catholique par la grâce de Dieu ; ici je raisonne et je crois. Qu'elle est belle pour l'esprit, douce et consolante pour le cœur, cette religion de mon Jésus ! C'est beau, beau, mais c'est presque trop beau. L'unique nécessaire, c'est le but de cette nature ; son seul cri, c'est Dieu !

» Mais à quels antagonistes n'a-t-elle pas affaire ! Elle détruit mes plus chères idoles, la gloire et la liberté, en leur opposant l'humiliation et l'obéissance ; et ce qui m'abat le plus, c'est que je sens bien qu'elle a pour elle ma conscience et mon amour de l'idéal ; elle a ma raison tout entière ; mais je lui veux plus, je veux lui donner tout mon cœur, car il n'est point de salut pour moi hors de cette forteresse que je voudrais parfois raser ! »

La confession est entière et l'on sent chacun des battements de ce cœur. Marie-Edmée ne pouvait les modérer que par le grand

remède de toutes les souffrances morales, le recours assidu et fervent aux consolations religieuses. « Rien ne me calme comme le sacrement de pénitence, disait-elle ; je pourrais même dire qu'il m'anéantit dans la paix ¹. » — Et, un autre jour : — « J'ai communié ce matin... et assisté au chemin de croix, le soir ; saintes heures qui m'ont adoucie, fortifiée et simplifiée ². » C'est elle qui souligne. Quelques pages après : « Plus légère et plus forte, je prends bravement la vie et ses charges, le jour et ses ennuis, mon âme et ses faiblesses... A qui dois-je ce miracle ? au plus consolant des sacrements ³. » Et elle ajoutait : « O Christ ! restez-là, voyez, à cette place vide où aucune idole n'a jamais pénétré ; vous ne régnerez pas sur des ruines, mais sur un chaos dont votre parole seule peut tirer un monde. » Enfin, ça et là : « J'ai communié, je suis donc heureuse, au delà de tout !... »

Comment ne pas s'attacher à une âme si franche et si pieuse ? Comment ne pas sympathiser avec cette énergie de caractère qui préférerait les souffrances et la lutte d'une vie pénible à toutes les jouissances oisives de la richesse ! « Je finis par mourir de consommation et de tristesse, disait-elle, ma volonté se détendrait comme la corde mouillée d'un arc, mon âme s'énerverait dans le repos. J'aime mieux souffrir et lutter... Certainement je ne changerais pas mon avenir pour celui de toute autre jeune fille riche qui se marie à n'importe qui, pour devenir n'importe quoi, n'importe quelle madame ⁴. » Je me serais trouvée, disait-elle encore, « plus malheureuse qu'Iphigénie, s'il m'eût fallu, parée comme un bétier de sacrifice, les bras, les mains, le cou, la tête enchaînés d'or, de diamants et de fleurs, me présenter dans le monde, dit-on, moi je dis, à l'enchère ⁵. »

Paroles de dépit d'une jeune fille pauvre, dira-t-on, et Marie-Edmée était la première à sentir qu'on le dirait. Elle se figurait

1 P. 222.

2 P. 231.

3 P. 252.

4 P. 199.

5 P. 200.

entendre certaines voix marmotter : « Pauvre jeune fille ! elle ne pouvait trouver une âme pour apprécier la sienne, un cœur, etc. » Et elle ajoutait : « Les hommes sont d'une modestie si délicate qu'ils attribuent tout soupir partant d'un cœur féminin de plus de vingt ans et de moins de quarante, à l'absence d'un de leurs individus ¹. »

Le fait est que Marie-Edmée put se marier et qu'elle ne le voulut pas, qu'elle put occuper une position enviée et qu'elle n'y consentit pas davantage ; elle ne voulait ni se donner ni se prêter. La position qui lui fut offerte était celle de lectrice de l'impératrice. Marie-Edmée hésita par la pensée de sa mère, dont elle eût assuré l'aisance ; mais, quand elle sut que pour le succès il fallait une démarche personnelle de sa part, elle s'y refusa.

Elle eût pu également se marier, si nous en croyons une note de son journal, qu'elle était trop franche pour avoir écrite sur la simple dictée de son imagination. « Cette chère madame qui sort d'ici pensant sans doute qu'elle nous apportait tous les joies de l'Eden, et qui s'en va toute déconcertée, car elle vient de comprendre que, si je suis capable de refuser un million poétique et catholique, je ne me marierai jamais ². »

Répétant un jour cette phrase : *Je ne me marierai jamais*, à M^{re} Dupanloup, dans une entrevue dont le récit est un des plus intéressants de son livre, le vieil évêque sourit, « de ce sourire, dit-elle, qui vient à tout le monde, en entendant une jeune fille trancher aussi nettement sa destinée ³. »

D'où lui venait donc cette aversion pour le mariage ? Car enfin Marie-Edmée avait beau se faire un cœur de rocher, ce cœur était loin d'être insensible. « Oui, mon Dieu ! je suis bien lasse, écrivait-elle à vingt-deux ans ; voici venir l'heure où je comprends que ma tête lourde et brûlante ne se reposerait que sur un cœur ayant battu pour moi, où des yeux brillants de tendresse sécheraient mes larmes en se fixant sur les miens ; où le baiser, en rafraîchissant mon front,

¹ P. 264.

² P. 247.

³ P. 373.

en dissiperait les nuages. Et néanmoins il serait là, cet amour permis à tout être humain, que je repousserais cette consolation suprême, comme je m'en interdis le désir, et que, soulevant mon cœur de toutes les forces de ma volonté, je vous le confierais, mon Dieu, et ne l'abandonnerais qu'à vous ¹. »

Cette pensée revient sans cesse dans son *Journal*. Commentant, un jour, ces paroles de Marie-Madeleine : — « Où donc avez-vous mis mon Sauveur ? je le cherche, il n'est plus ici », — mon âme ne le cherche plus dans la mort, ajoute-t-elle, car le Christ est ressuscité. Toi aussi, passe par les douleurs, les séparations, les déchirements, puis ressuscite au troisième jour. Mais imite le modèle incomparable, ne te laisse approcher par aucune tendresse humaine : *Ne me touchez pas.* »

Pensée et expression, tout ici dépasse de haut la portée ordinaire. Mais ce détachement absolu de toute *tendresse humaine* s'accorde-t-il bien avec les difficultés et les soucis de la vie commune et laïque ? Dieu lui-même le comprenait-il ainsi, lorsqu'il donnait pour appui à la femme la force de l'homme et à l'homme le cœur de la femme ? Si l'on se sent le noble désir de n'avoir d'autre amour que Dieu, c'est-à-dire l'amour parfait, pourquoi ne pas aller jusqu'au cloître ? Alors, loin d'*isoler son cœur*, comme Marie-Edmée s'étudiait à le faire dans le monde, on le dilate dans une pleine communauté de sentiments, de charité et de prières. Marie-Edmée avait, sur ce point, une réponse toute prête. « Puisque j'ai toujours soif d'indépendance et de liberté, je ne dois pas me cloître. » N'était-ce pas là aussi une des causes qui l'empêchaient de vouloir jamais être *madame* ? Elle en convenait assez franchement lorsqu'elle prétendait que certains passages de saint Paul *n'étaient pas encore éclaircis*. Pas éclaircis, jeune fille ! Quoi donc de plus clair que ces mots : *Femmes, soyez soumises à vos maris* ? Mais Marie-Edmée avait vu de ces unions trop nombreuses où la valeur morale de l'homme est loin d'égaliser celle de la femme, et, pénétrée de cette vérité que la femme est *reconnue par tous douée d'un esprit*

¹ P. 390.

intelligent aussi bien que l'homme, elle ne pouvait s'habituer à l'idée d'une infériorité légale, si souvent démentie par les faits. « Je voudrais, disait-elle, que les âmes fussent égales, libres et sœurs. Le monde spirituel est un, il ne peut admettre d'esclaves ni de maîtres, de femmes ni d'hommes¹. » Mais vous ne voyez donc pas, enfant, que c'est tout simplement le ciel que vous rêvez sur la terre? Marie-Edmée s'en doutait bien. Je n'en voudrais pour preuve que ce mot charmant : « Ce qui me cause le plus de joie dans l'Évangile, ce sont ces paroles : Au temps de la Résurrection, il n'y aura ni maris ni femmes, et l'on sera comme des anges dans le ciel². »

Et ici, puisque nous en sommes aux mots qui peignent d'un trait tout un caractère, je voudrais en réunir quelques-uns des différents âges de Marie-Edmée.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

¹ P. 255.

² P. 224.

LES TROIS VOLEURS

PATELINADE EN UN ACTE

PERSONNAGES :

MAITRE ERGO, procureur, premier voleur.

M. LENORMAND, maquignon, second voleur.

LOUSTIC, voleur de son état, troisième voleur.

LE PÈRE KEMENER, marchand drapier.

UN EXEMPT.

TROIS ARCHERS.

PAYSANS BRETONS; entre autres, le taverneur.

La scène se passe, un jour de foire, dans une petite ville de Bretagne, au XVI^e siècle. — Un champ de foire. — A droite, une taverne sous une tente. — A gauche, l'étal d'un marchand de drap.

SCÈNE PREMIÈRE.

Plusieurs buveurs sont attablés sous la tente; au milieu d'eux, le maquignon Lenormand.

LENORMAND, vidant son verre. — Par saint Corentin ! ce cidre réchaufferait l'estomac d'un pendu ! J'ai pris soif à boire, au lieu de me désaltérer. — Voulez-vous trinquer, les braves gens ? C'est moi qui paie.

UN PAYSAN. — Il paraît que vous avez fait de bonnes affaires aujourd'hui, monsieur Lenormand ?

LENORMAND. — Cœui, cœuçà. Il y a de la concurrence.

LE PAYSAN. — Oh ! mais vous vous entendez si bien au commerce des chevaux !

LENORMAND. — C'est vrai ! je suis né maquignon, comme d'autres naissent avocats ou voleurs. Sans compter toutefois que, pour mon métier, il faut des dispositions naturelles, au lieu qu'on apprend facilement à plaider et à mentir.

LE PAYSAN. — Tenez, voici venir maître Ergo, le procureur, un rusé compère, aussi lui.

LENORMAND. — Excepté quand il achète des chevaux. Au surplus, chacun sa partie.

LE PAYSAN. — Bien le bonjour, monsieur Lenormand. Aussi bien je ne me soucie guère que M. le procureur mette les yeux dans ma poche, de peur qu'en même temps il n'y fourre aussi la main.

SCÈNE II.

LENORMAND, LE PROCUREUR.

LENORMAND. — Serviteur, monsieur le procureur. Permettez que je vous offre un verre de ce cidre, qui vous mettra en belle humeur, tout homme de loi que vous êtes ; et, pendant que nous allons trinquer, je vais vous demander une petite consultation ; mais là, la main sur la conscience.

LE PROCUREUR. — Toi, coquin, mets la main sur ta bourse !

LENORMAND. — Soyez tranquille, mon maître. Ce me sera plus aisé qu'à vous de la mettre là où je dis.

LE PROCUREUR. — Attention ! tu paieras double, si tu passes ton temps à me dire des sottises.

LENORMAND. — Je viens au fait. Un brave homme achète sur parole un cheval dont la queue se décolle à l'eau. Que peut pour ce méchant tour faire l'acheteur au marchand ?

LE PROCUREUR, *riant*. — *In caudâ venenum*, comme nous disons en droit. C'est quand ta bêtise est faite que tu viens me demander avis. Nigaud, garde la bête, et, une autre fois, tire l'animal par la queue, pour voir si elle est solide. Maintenant un écu.

LENORMAND. — Vous parlez comme un livre, monsieur le procureur. Voilà, et vingt sols en plus. Je goûte votre avis. C'est moi qui ce matin vous ai vendu votre jument. Ne la tirez pas par la queue

en sortant du bain. A l'honneur, monsieur le procureur (*Il se sauve.*)

LE PROCUREUR. — Ah ! filou ! si je puis, je te ferai pendre !

LENORMAND. — Je vous sais gré de l'intention ! (*Exit.*)

SCÈNE III.

LE PROCUREUR. — Maraud ! La poule, cette fois, a pris le renard. Mais je m'en vengerai sur le premier client qui tombera entre mes mains. (*Apercevant Loustic.*) Est-ce la victime ?

SCÈNE IV.

LE MÊME, LOUSTIC.

LOUSTIC. — Bonjour à vous, maître Ergo. Vous ne me remettez pas ?

LE PROCUREUR. — Dieu me pardonne ! c'est Loustic.

LOUSTIC. — Loustic, votre ancien valet.

LE PROCUREUR. — Oui, ma foi, c'est bien mon coquin. *Quantum mutatus ab illo !*

LOUSTIC. — Ce qui veut dire ?...

LE PROCUREUR. — Que tu as engraisé, mon garçon.

LOUSTIC. — Parbleu ! il y a deux ans que je ne suis plus chez vous !

LE PROCUREUR. — Pourquoi as-tu quitté mon service ? — Ah ! c'est vrai, c'est moi qui t'ai renvoyé.

LOUSTIC. — Parce que je vous ressemblais trop. Il faut avouer que je ne vous ai pas mal grugé. J'étais, d'ailleurs, un excellent valet. Je parierais que depuis vous n'avez pas trouvé mieux ?

LE PROCUREUR. — Ce n'est que trop vrai : tous les valets que j'ai eus après toi sont aussi voleurs, ou à peu près, et de plus ils sont paresseux et ivrognes, à telle enseigne que je te reprendrais bien chez moi, si tu me promets de ne me plus filouter.

LOUSTIC. (*Il regarde depuis quelques instants la bourse du procureur.*) — Mais c'est le pain que vous voulez m'ôter de la bouche !

LE PROCUREUR. — Je doublerai tes gages.

LOUSTIC. — Vous les tripleriez que j'y perdrais encore.

LE PROCUREUR. — Ainsi tu ne veux pas rentrer à mon service ?

LOUSTIC. — Non, monsieur, je vous assure, je ne le puis à cette condition-là.

LE PROCUREUR, à part. — Il paraît que je suis bien facile à voler ! C'est une leçon.

LOUSTIC, qui n'a cessé de regarder la bourse, se frappant le front, à part. — Une idée !

LE PROCUREUR. — Décidément, tu ne veux pas ?

LOUSTIC. — Impossible ! Vos conditions... et puis je me marie.

LE PROCUREUR. — Tu te maries?... Tes enfants seront de francs fripons.

LOUSTIC. — Je vous en réponds ! Avec un peu d'instruction et une plume d'oie à l'oreille, ils seront capables de devenir de fort bons procureurs. Et puis, n'auront-ils pas aussi en héritage le sac à malices du grand-père ? Car vous saurez que ma future est fille d'un de vos confrères.

LE PROCUREUR. — Je t'en félicite !

LOUSTIC. — Il n'y a pas de quoi... j'étais fait pour entrer dans une maison de robe.

LE PROCUREUR. — Et ton beau-père se nomme ?...

LOUSTIC. — Maître Chicanier.

LE PROCUREUR. — Piètre procureur ! — Un honnête homme, dit-on.

LOUSTIC. — Toute règle a ses exceptions... Mais, à propos, en retour de mes loyaux services, j'en aurais un à vous demander.

LE PROCUREUR. — Tout ce que tu voudras, pourvu que ce ne soit pas d'être parrain de tes enfants.

LOUSTIC. — Le baptême n'est pas encore sonné. Du reste, il ne s'agit pas de cela. Je désirerais faire un cadeau au beau-père, le jour de mes noces, et, comme il n'a qu'une simarre presque aussi trouée que la vôtre, je voudrais lui en acheter une. Voudriez-vous être assez bon pour venir l'essayer chez Kemener ? Vous êtes justement de la taille et du ventre du père de ma femme.

LE PROCUREUR, se rengorgeant. — Oui, c'est un bel homme.

LOUSTIC. — Sans doute, étant père de sa fille.

LE PROCUREUR. — Ta future est jolie ?

LOUSTIC. — Cela ne se demande pas, mais elle est muette.

LE PROCUREUR. — Ce n'est pas un défaut.

LOUSTIC. — De plus elle boite.

LE PROCUREUR. — Diable ! ça, c'est fâcheux !

LOUSTIC. — Comment fâcheux, procureur ? C'est justement pour cela que je l'épouse. Ne pouvant pas si bien courir, elle sera plus au logis, et il lui faudra moins de chaussures.

LE PROCUREUR. — C'est parbleu de la philosophie.

LOUSTIC. — Or ça, allons-nous chez Kemener, essayer la robe ?
(Ils traversent le théâtre et vont à la boutique du drapier.)

SCÈNE V.

LES MÊMES, KEMENER.

LOUSTIC. — Salut, père Kemener. Votre boutique embellit tous les jours.

KEMENER. — Et moi je n'embellis guère, je vieillis, mon pauvre garçon.

LOUSTIC. — C'est le cas de tous les pères et de leurs enfants, de tous les marchands et de leurs boutiques. Vous allez nous donner une robe de procureur, de votre plus belle serge, père Kemener.

KEMENER. — Ah ça, on est donc bien dans ses affaires ?

LOUSTIC. — Que voulez-vous ? chacun exerce son petit état le mieux et le plus honnêtement qu'il peut.

KEMENER. — Et quel est ton état ?

LOUSTIC. — Faire passer dans ma poche ce qu'il y a de trop dans celle du voisin.

LE PROCUREUR. — Ah ! ah ! prends garde ! tous les métiers ont leurs traverses, comme toutes les roses leurs épines. On dirait, maître flou, que tu n'es pas bien riche en oreilles, vu la manière dont tu rabats ton bonnet.

LOUSTIC. — C'est vrai ; mais aussi je n'ai plus peur qu'on me les coupe.

KEMENER. — Voilà, mes maîtres, la plus belle robe de ma boutique. C'est du fin, et en même temps du solide. Quatre générations de procureurs la porteraient sans l'user. Vous pourrez la léguer, maître Ergo, aux enfants de vos arrière-petits-enfants.

LE PROCUREUR. — Ce n'est pas pour moi, malheureusement. C'est ce garçon-là qui en veut faire présent à son beau-père.

KEMENER. — Tu te maries?... Envoie-moi les gens de la noce à habiller.

LOUSTIC. — Je n'y manquerai pas, père Kemener. *(Le procureur essaie la robe.)* Aïe ! la robe fait un pli. M'est avis que c'est votre bourse, Monsieur le procureur.

KEMENER. — Oui, oui, c'est bien cela qui y fait. *(Le procureur veut se débarrasser de la bourse.)* Ne vous donnez pas la peine, maître Ergo, je vais vous déboucler la courroie de votre sac... Est-il rondelet, au moins !

(Il la pose par terre. Loustic s'en saisit et détail.)

SCÈNE VI.

LE PROCUREUR, KEMENER.

LE PROCUREUR. — Ah ! le filou ! le voilà qui emporte ma bourse ! *(Il veut poursuivre Loustic ; Kemener le retient.)*

KEMENER. — Pas si vite, monsieur le procureur ! prenez le temps, au moins, de dépouiller ma robe.

LE PROCUREUR. — Il s'agit bien de cela ! *(Se débattant.)* Vas-tu me lâcher, coquin !

KEMENER. — Coquin tant que vous voudrez, mais je ne vous lâcherai point !

LE PROCUREUR. — Je veux courir après lui.

KEMENER. — Point du tout.

LE PROCUREUR. — Le misérable ! il est le complice de mon voleur !

KEMENER. — Vous me la donnez belle ! C'est l'autre plutôt qui voulait vous aider à emporter ma robe ; mais je vous tiens, monsieur le procureur.

LE PROCUREUR. — Tudieu ! drapier de malheur ! je te tuerais plutôt que de dire que tu ne me laisserais pas poursuivre mon filou. Au voleur !

KEMENER. — Au voleur ! au voleur ! à la garde !

(Loustic et le maquignon paraissent au fond de la scène en criant : Au voleur ! La foule s'assemble et crie avec eux. — Le procureur, à force de se débattre, laisse la moitié de la robe aux mains de Kemener, et se sauve avec l'autre.)

SCÈNE VII.

LES MÊMES, L'EXEMPT ET LES ARCHERS.

KEMENER. — Arrêtez-le ! A la force ! A la garde ! *(Entre l'exempt. Les archers ramènent le procureur.)*

L'EXEMPT. — Que diable se passe-t-il par ici ?

KEMENER. — Arrêtez-le ! A la force ! A la garde !

(Le procureur se débat dans les mains des archers.)

L'EXEMPT, à Kemener. — Eh bien ! finiras-tu, vieux criard ?

KEMENER. — Ah ! vous le tenez ! — Merci bien, monsieur l'exempt. *(D'une voix essoufflée.)* Merci pour moi et pour lui...

LE PROCUREUR. — Voilà qui est trop fort !

KEMENER. — Car je l'aurais assommé sur le coup !

L'EXEMPT. — M'expliquera-t-on quel est tout ce tapage ?

KEMENER. — Eh ! ne le voyez-vous pas ? C'est parbleu M. le procureur qui veut m'emporter la moitié de ma robe, car, en se débattant, il m'a laissé l'autre moitié ; ce qui n'était pas son intention, à coup sûr.

LE PROCUREUR. — Il ment ! il ment ! il ment ! C'est le complice de mon voleur... Il veut m'empêcher de courir après lui.

L'EXEMPT. — Vous avez l'air, monsieur le procureur, d'être en cette affaire plutôt le voleur que le volé, par la fureur que vous avez de vous sauver.

KEMENER, montrant la robe du procureur. — Voyez plutôt la guenille qu'il voulait me laisser en échange de cette simarre toute neuve... ou peu s'en faut !

L'EXEMPT. — Allons, père Kemener, expliquez-nous l'affaire... succinctement.

KEMENER. — C'est, pardine, bien facile à expliquer : M. le procureur vient essayer une robe. Un fripon qui l'accompagne fait semblant d'emporter sa bourse, et lui veut courir après, pour m'emporter ma robe.

LE PROCUREUR. — C'est au contraire le marchand qui s'entendait avec mon voleur. Sous prétexte que la robe faisait un pli, il m'a fait déposer ma bourse, dont l'autre s'est saisi, pendant que ce gueux de Kemener m'empêchait de le poursuivre.

KEMENER. — Vous mentez, procureur ! Loustic est votre compère. Moi, je ne lui avais pas parlé de la journée, tandis que vous étiez à l'auberge à vous entendre avec lui.

LE TAVERNIER ET LE MAQUIGNON. — C'est vrai, le procureur et Loustic sont longtemps restés ensemble à la taverne.

L'EXEMPT, au procureur. — Fi donc ! monsieur le procureur, vous conduire en fripon de bas étage ! Les gens de justice ne doivent voler que de par la loi !

LE PROCUREUR. — Courez plutôt après mon voleur, monsieur l'exempt !

L'EXEMPT. — Nous avons assez de vous retenir.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, LOUSTIC, revenant avec la bourse à la main.

LE PROCUREUR. — Voilà celui qui m'a emporté ma bourse.

LOUSTIC. — On vous la rapporte ! — Je viens exprès pour cela, parce que je vous ai vu arrêter. Aussi, il faut avouer que vous ne l'avez pas volé !

LE PROCUREUR. — Entendez-le ! monsieur l'exempt. Lui-même avoue que je n'ai pas volé la robe.

LOUSTIC. — Je dis que vous n'avez pas volé d'être pendu... Comme je sais... par expérience... que jamais l'on n'a tant besoin d'argent que lorsque l'on va en prison, je viens vous rendre votre bourse.

KEMENER. — Vous voyez bien que Loustic est le compère du procureur.

L'EXEMPT, désignant Loustic aux archers. — Saisissez-moi ce coquin.

LOUSTIC. — Eh bien ! par exemple !... J'ai eu à faire à toutes les maréchaussées du royaume, et je n'ai pas trouvé un exempt si mal élevé. Quelles sont ces manières-là ? C'est vrai que j'ai fauté au premier moment. Ce patelin de procureur m'avait si bien enjôlé, que j'avais d'abord intention de lui aider à voler la simarre ; mais j'ai eu des remords de faire tort à un si brave homme que le père Kemener. La preuve : c'est moi qui ai d'abord appelé la maréchaussée. Vous ne pouvez pas dire le contraire, père Kemener.

KEMENER. — C'est, ma foi, la vérité, monsieur l'exempt. Tenez, je vous prie de relâcher ce garçon-là. Ça a encore de la conscience.

L'EXEMPT. — Je te laisse aller, parce que tu as fait prendre ce gredin de procureur ; mais veilles-y, tu as une figure de gibier à potence.

LOUSTIC. — Que non, monsieur l'exempt, je ferais triste mine pour un pendu. Je suis si chatouilleux de la gorge, que rien que me passer la corde au cou me ferait crever de rire.

KEMENER, frappant amicalement sur l'épaule de Loustic. — Un bon farceur tout de même et un brave garçon ! (Exeunt.)

LE PROCUREUR. — La voyant tous les jours à l'œuvre, j'aurais dû me défier de la justice ! Monsieur l'exempt, n'y aurait-il pas moyen de s'accommoder ? Je vous ferais volontiers présent de cette bourse, sur laquelle je ne comptais plus.

L'EXEMPT. — Voyons !

LE PROCUREUR. — Trois cents bons écus, monsieur l'exempt.

L'EXEMPT. — Vous n'êtes pas un fourbe bien rusé pour un procureur, maître Ergo ; que de croire qu'un exempt puisse prendre des cailloux pour des écus.

LOUSTIC. — Et des écus pour des cailloux, afin de les jeter aux gamins.

LOUSTIC. — Je n'essaie pas le *chupen*, le *brago-braz*, car je suis pressé. Combien est-ce l'habit, père Kemener ?

KEMENER. — Cinquante écus, mon fils.

LOUSTIC. — Voilà ! (*Il donne un rouleau. Kemener pour compter l'argent jette à terre le papier qui l'enveloppait. Le procureur le ramasse.*)

LE PROCUREUR. — Je m'en doutais, c'est un de mes rouleaux ! — Père Kemener, voyez cet exploit qui l'enveloppe.

KEMENER. — « Ce 18 février 1537, à la requête de maître Ergo, procureur, ont été assignés... »

LOUSTIC. — Ma foi, il n'y a plus qu'à se sauver.

KEMENER ET LE PROCUREUR. — Au voleur ! au voleur !

SCÈNE XII.

L'exempt, qui entre au moment où Loustic s'enfuit, le ramène.

KEMENER. — Par Saint-Corentin ! monsieur l'exempt, nous n'avons qu'à demander excuse à monsieur le procureur. C'est ce maraud-là qui avait rempli le sac de cailloux. Il avait les écus sur lui, enveloppés dans un exploit de maître Ergo.

L'EXEMPT. — Cela ne m'étonne pas ! Ce pauvre procureur avait l'air aujourd'hui presque honnête homme... Ce que c'est tout de même que l'innocence ! Mille pardons, monsieur le procureur ! Ce n'est pas encore cette fois que vous avez mérité la corde. On va vous rendre votre argent. Payez seulement à Kemener le dommage que vous lui avez causé en déchirant sa robe, et donnez le pourboire à ces braves archers, pour la peine qu'ils ont eue de vous lier et surtout de vous délier ; car ils l'on fait bien à contre-cœur, je vous assure !

LE PROCUREUR. — M'en voilà quitte pour la peur ! Mon bonheur serait complet, si ce chien de maquignon était accouplé à Loustic, pour aller à la potence. Vite, je rentre chez moi. Pourvu qu'on n'ait pas baigné ma jument ! (*Exit.*)

SCÈNE XIII.

LES MÊMES, moins le procureur, LENORMAND.

LENORMAND. — Ami, tu es arrêté ?

LOUSTIC. — Comme tu le vois.

LENORMAND. — La confrérie des honnêtes filous perd en toi un homme de grand mérite. J'aurais voulu être pendu le même jour que toi !

LOUSTIC. — C'est facile, si tu y tiens !

LENORMAND. — Oh ! non, ma carrière n'est pas encore remplie. Frère, tu meurs, mais ta gloire vivra ! (*Exit.*)

LOUSTIC. — Moi, je quitte avec plaisir ce monde, où il n'y a plus de justice. Je me lave les mains de cette iniquité. On pend un honnête voleur, et l'on relâche un procureur !

YVES ROPARTZ.

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

XX

LE DOYEN DE GUEMENÉ A DOM AUDREN ¹.

(Guemené, 16 octobre 1690.)

Mon Reverend Père, j'ay presque toujours esté malade durant l'esté, ce qui m'a obligé de changer d'air. J'ay esté dans l'evesché de Quimper; j'ay tâché d'y decouvrir quelqu'antiquité ou quelque chose de remarquable qui valust la peine de vous envoyer; mais je n'ay rien trouvé du tout, tant le pais est stérile en toutes manières.

Il y a à Chasteauneuf du Faou (*de Fago*) ² de vieux tiltres latins de 300 ans, mais M. le recteur estoit absent tandis que j'y estois, et les particuliers n'ont pu m'instruire.

Dans la paroisse de Buzi ³, à trois lieues d'ici ⁴, sur la rivière de Blavet, il y a une pointe de montagne ⁵, où il y avoit

* Voir la livraison de février 1878, pp. 92-109.

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941.

² Auj. chef-lieu de canton de l'arrond. de Châteaulin, Finistère.

³ Auj. Bienzi, commune du canton de Baud, arr. de Pontivi, Morbihan.

⁴ Ici, c'est Guemené, dit anciennement Guemené-Guégan, auj. Guemené-Guingamp ou Guemené-sur-Scorff, ch.-l. de canton de l'arr. de Pontivi, Morbihan.

⁵ La montagne de Castennec, en Bieuzi, où l'on a signalé de nombreux vestiges d'antiquités de l'époque gollo-romaine et du moyen-âge.

sub Dio une statue de Venus, que les paisans avoient metamorphosée en Nostre Dame, et ils l'appeloient Nostre Dame de la Couarde. *Couarde* est un mot breton qui signifie *effeminée*; c'est le nom que l'on donnoit à Venus.

Il y a vingt-cinq ans que des missionnaires renversèrent ceste idole et la precipitèrent dans la rivière. Il est resté sur la montagne une tres grande cuve qui servoit aux sacrifices. Si cet article vaut la peine d'en faire mention en vostre histoire, je m'informeray de tout sur les lieux et je vous en enverray un memoire.

J'ay un acte en latin de l'an 1467; c'est un particulier qui fait une fondation en nostre eglise collegiale qui n'estoit pas encore collegiale, mais le recteur estoit doyen rural. L'église a esté erigée en collegiale en 1529. Voilà tout ce que j'ay pu decouvrir d'antiquité.

Il y a proche le Helgoet ¹ une chute d'eau assez extraordinaire; l'eau sort d'un rocher de la grosseur d'un muy et avec grand bruit, et elle tombe dans une abysme, sans sçavoir ce qu'elle devient ². La maladie est cause que je n'y ay pas esté.

Je suis, mon reverend Père, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

LE DOYEN DE GUEMENÉ ³.

De Guemené, le 16 octobre 1690.

¹ Auj. le Huelgoat, ch.-l. de canton de l'arr. de Châteaulin, Finistère.

² Le doyen de Guemené décrit ici d'une façon un peu inexacte (il n'y était pas allé) la pittoresque cascade dite de Saint-Herbot, toute voisine du manoir du Rusquec, en la commune de Loqueffret, canton de Ploëben, arr. de Châteaulin, Finistère.

³ Cette lettre ne porte pas d'adresse; seulement on y trouve un *post scriptum* sans aucun intérêt au point de vue historique, mais où le doyen de Guemené demande au religieux auquel il écrit « d'avoir la bonté de faire tirer un extrait des registres » de la mort d'un nommé *L'Anglois qui est mort à Redon*, par où l'on voit que le doyen s'adressait à un des Bénédictins de Redon et sans doute au R. P. prieur, dom Maur Audren.

XXI

DOM VEISSIÈRE A DOM MARTÈNE ¹.

(Redon, 25 septembre 1691.)

Pax Christi.

Mon Reverend Père, il y a long tems que je souhaite de trouver une occasion de presenter mes respects à V^o Reverence, mais j'ai crainct jusqu'à present de dérober quelques momens à vos occupations. Enfin, le desir que j'ai de vous entretenir l'a emporté sur la crainte que j'avois de vous importuner, et je vous crois assez généreux pour me le pardonner si vous trouvez à redire dans ma conduite.

Je crois que V. R. sait bien que nous n'avons point ici de manuscrits, et je suis fâché qu'il n'y en ait quelqu'un : peut-être que cela me donneroit lieu de vous servir en quelque chose. Ce que vous avez envoyé de votre cartulaire à notre R. P. prieur lui a fait conjecturer qu'on pourroit trouver quelque chose chez vous pour son Histoire², et je crois qu'il y fera faire quelque voiage.

V. R. sait sans doute à present que le traité de Raban de *Computo* est imprimé dans les *Miscellanées* de M. Baluze ; il me semble que l'imprimé n'est pas si ample que le manuscrit du Mont S^t Michel. Cet ouvrage n'est pas dissemblable de celui de Bede sur la même matière, comme vous le pouvez voir dans un livre du ministre Daillé³, que j'ai vu à Mairmonstiers, qui

¹ Biblioth. nationale, Ms. fr. 25,538, f. 390. — Dom Edmond Martène, l'une des gloires de la Congrégation de Saint-Maur et de l'érudition française, né à Saint-Jean de Lône (Bourgogne) en 1654, mort en 1739.

² Le R. P. prieur ici mentionné est incontestablement D. Audren, prieur de Redon, et l'Histoire en question, la nouvelle Histoire de Bretagne à laquelle il travaillait avec l'aide de D. Vessière et des autres ouvriers.

³ En marge de la lettre, en face de cette ligne, D. Vessière a ajouté ces mots : « Dans un passage d'Amalarius, à la fin de la préface. »

sert de préface à un livre intitulé *Determinatio fratris Johannis Parisiensis etc.* Je crois qu'il est dans les livres défendus.

L'épithaphe de Helpis, femme de Boece, que j'écrivis au Mont S^t Michel pour V. R., n'est point imprimée, à ce que je crois. En voici un morceau que j'ai trouvé dans le *Fasciculus temporum*, sous l'an de J.-C. 504 : *Elphes dicta fuit etc.*, avec le premier et le 4^e distique, le reste n'est pas imprimé, non plus que son nom qui est corrompu, et qui étoit *Helpis* et non pas *Helpes*. Le premier nom étoit en usage chez les Romains, et non pas le second qui ne signifie rien, au lieu que l'autre signifie *Esperance*. Il y en a des exemples dans les antiquités de M. Spon, pages 69 et 95. Je crois que cette épithaphe mériteroit bien d'être imprimée.

J'ai trouvé parmi mes papiers quelque chose de votre écriture ; c'est un *Appendix* du livre de Job, que vous avez trouvé à S^t Aubin ; vous le laissâtes au Mont S^t Michel, je vous l'enverrai si vous le souhaitez.

Je supplie V. R. de dire au pere dom Francois Porcher, si elle trouve quelque occasion de lui parler, que j'ai fait mon possible pour le faire venir ici, mais que le R. P. visiteur n'a pas voulu y entendre.

Je supplie aussi le R. P. prieur d'agréer mes tres humbles et tres sincères reconnoissances, et de trouver bon que je le prie de continuer les soins charitables qu'il a bien voulu avoir par ci devant pour moi. Je suis, mon Reverend Père, votre tres humble et tres obéissant serviteur,

FR. MATUREN VEISSIÈRE M. B.

A Redon, le 25 septembre 1691. — Fr. Louis M. présente ses tres humbles respects à V. R.

(L'adresse porte : *Au Reverend Pere dom Edmond Martene, religieux benedictin. A Mairmontiers, proche Tours.*)

XXII

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE ¹.

(Vannes, 30 septembre 1691.)

Du dimanche 30^e septembre 1691, 8 h. du matin.

Les gens des trois Estats du pays et duché de Bretagne, convocqués et assemblés par autorité du roy en la ville de Vannes, délibérans sur ce qui leur a esté représenté par les Pères Benedictins de Redon, que, suivant le dessein qu'ils ont de faire une nouvelle Histoire de Bretagne, ils ont desjà eu communication de plusieurs archives, soit des eveschés et chapitres, abbayes et maisons particulières, dont ils ont tiré les memoires et extraitz qu'ils ont jugés utiles à leur travail, et qu'ils ont besoing de voir les archives de Messieurs des Estats pour en tirer aussi les cognoissances necessaires, et requeroient qu'il pleust à Messieurs des Estats leur accorder cette liberté.

Sur quoy, Monseigneur de Quimper leur a marqué la gratitude des Estats et l'obligation que la Province tesmoigne leur avoir d'un ouvrage sy avantageux, et les a conviez de continuer ce dessein, et que lorsque les Estats seront en estat de recognoistre leur travail, ils ne manqueront pas de leur part de genereuses recognoissances, sçachant que cette entreprise est d'une grande estendue de travail et d'une considerable despence.

Et après avoir esté delibéré entre les trois Ordres, les Estats ont ordonné que leurs archives, qui sont en depost à Saint-Pierre de Rennes et leurs autres titres qui sont en leur greffe ou aux mains de leurs autres officiers, seront par eux

¹ Archives dép. d'Ille-et-Vilaine. Registre des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1691.

communiqués aux Pères Benedictins; que pour cet effet les cleffs desdites archives qui sont presentement entre les mains de Mons^r l'evesque de Rennes, de monsieur de Coetlogon, gouverneur dudit Rennes, et [de] M^r de Lezonnet, seneschal de ladite ville, seront par eux déposées et mises au greffe desdits Estats, pour, par leurdit greffier ou quelqu'un de sa part, aller ouvrir lesdites archives aux temps, jours et heures que lesdits religieux y voudront aller, estre presents lors de leurs visittes, leur mettre sur table les actes qu'ils souhaiteront, pour par eux en estre pris coppies ou extraits, ainsi qu'ils adviseront, et remettre lesdits actes en leurs liaces et dans l'ordre des cottes où ils se trouveront marqués, sans souffrir qu'aucun original soit osté desdites archives, ains les y renfermer à la fin de chaque visitte. Faict en ladite assemblée, le 30^e jour de septembre 1691.

Signé, FR. DE COETLOGON, evesque de Quimper, LOUIS DE ROHAN-CHABOT, et P. DONDEL ¹.

XXIII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES ².

(6 mars 1692.)

Monsieur, vous aurez dans peu ce que vous souhaitez et que je vous avois promis il y a quelque temps, mais que j'avois malheureusement oublié. Je vous en demande pardon. Je repareray cette faute quand vous voudrez m'en presenter les occasions.

J'ay envoyé tous nos papiers à Nantes, pour ne pas copier deux fois la même chose. Vous sçavez que nous y avons établi

¹ Ce sont les présidents des trois Ordres.

² Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 23.

notre *bureau historique* depuis *deux mois*, et que le P. Gallois y est avec trois autres religieux. Je leur ay tenu compagnie pendant trois semaines. Mais il a fallu s'en retourner à la maison, mon bénéfice demande residence. Nous avons veu toutes les abbayes du comté Nantois, et nous n'avons point oublié l'abbaye de M. Caumartin. Nous avons aussi veu les archives de M. le duc de Rohan à Blain, à la vérité un peu superficiellement. Je tascheray d'y retourner, le Chateau de Nantes expédié, la Chambre des comptes, les archives du chapitre, de l'évêque, maison de ville, etc.

J'espère aller à Ancenis, Chateaubriant, Machecou, etc., pour voir ensuite la Basse Bretagne. J'ay chargé le P. Gallois de vous envoyer des extraits du Chateau de Nantes pour vous faire voir un échantillon de notre travail. Il m'a mandé qu'il le fera au plutôt. Nous avons encore pour deux mois de travail à Nantes. J'y retourneray après les festes. Le travail est grand, et je doute que, si je l'avois conçu dans toute son étendue dans le temps que je l'entrepris, peut-être m'auroit-il fait si grand peur que je n'aurois osé m'y risquer; mais puisqu'on est embarqué, il ne faut plus reculer. Je compte toujours sur votre générosité, et je fais un si grand fonds sur votre bonté que j'ose me promettre toutes choses et de vos lumières et de votre crédit. Aidé de ces secours, je ne doute plus de rien. Je suis toujours d'un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

LE PRIEUR DE RHEDON.

Le 6 mars 1692. — Nous vous serons infiniment obligés si vous avez la bonté de nous recommander à M. de Nointel, les historiens et l'histoire.

(Sur l'adresse: *A Monsieur, Monsieur de Gaignières, à l'hotel de Guise, à Paris.*)

XXIV

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES ¹.

(25 mars 1692.)

Monsieur, j'ay été rendre mes respects à M. de Nointel ² à Rennes, et luy ay présenté le projet de notre histoire, qu'il a reçu fort obligeamment. Il me marqua qu'il en sçavoit des nouvelles et me parla du P. Gallois, qu'un gentilhomme de ses amis, nommé M. de Gaignières, luy avoit fort recommandé, et me chargea de le dire au P. Gallois. J'obligeray le P. G. à faire le voiage de Rennes incessamment pour luy rendre ses devoirs. On finit les archives du Chateau ³ le 22, et on devoit commencer à travailler incessamment à la Chambre des comptes. Le P. G. doit venir à Rhedon passer les festes de Pâques avec ses compagnons. Vous devez avoir les oraisons funèbres du 22, par le messenger de Rennes à Paris. Je suis toujours, d'un très profond respect et d'une parfaite reconnoissance, Monsieur, votre très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN,
Prieur de Rhedon.

Le 25 mars [1692].

(Sur l'adresse: *A Monsieur de Gaignières.*)

XXV

DOM LE GALLOIS A M. DE GAIGNIÈRES ⁴.

(Redon, 8 avril 1692.)

Pax Christi.

C'est ordinairement à Pâques que cessent tous les délais

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 25.

² M. de Échameil de Nointel, intendant de la province de Bretagne.

³ Les archives du château de Nantes, c'est-à-dire le Trésor des chartes des ducs de Bretagne.]

⁴ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,987, f. 190.

qu'une fausse honte fait prendre aux pécheurs qui ont négligé pendant une ou plusieurs années de confesser leurs fautes. J'imité leur exemple à votre égard, et je viens me jeter à vos pieds pour vous demander pardon d'avoir été si longtemps sans me donner l'honneur de vous écrire et sans vous rendre compte du progrès de notre entreprise.

Je m'accuse donc très humblement de gros péchés, dont le remords est d'autant plus vif que vous m'avez donné depuis peu, en me recommandant à M. de Nointel, des marques très obligeantes de la continuation de votre bonté. S'il faut un respect animé d'un véritable amour pour mériter son absolution, je vous proteste que je suis dans la meilleure disposition que vous puissiez souhaiter de moy pour m'accorder la mienne. Je vous assure même que s'il y a eu jusqu'ici quelque négligence en mon procédé, elle n'a été l'effet que d'une paresse générale que j'ay d'écrire des lettres, ne pouvant m'arracher à mes occupations ordinaires, sans qu'il y ait eu aucune diminution de l'estime et du respect que j'ay pour vous, et sans que l'amitié que je vous ay jurée y soit le moins du monde intéressée. J'accepteray pourtant telle pénitence qu'il vous plaira m'imposer, et je m'en acquitteray si soigneusement que vous n'aurez plus lieu de vous plaindre, et que vous serez convaincu que ma conversion est très sincère et très véritable.

Notre Père Prieur m'avoit commandé de vous en donner une marque en vous envoyant quatre ou cinq extraits, du grand nombre de ceux que l'on a faits, pour vous donner quelque idée de la manière dont on s'y prend, et j'aurois obéi si vous n'y aviez mis vous-même un obstacle. Vous ne pouviez sans doute en mettre un plus fort qu'en nous protestant qu'au cas qu'on ne vous envoie pas les extraits, vous êtes résolu de venir vous-même les voir, et que nous serons bien surpris de vous voir un de ces matins à notre porte.

Quelle aimable surprise, et quelle joie pour moi ! Pensez-vous qu'on puisse, après cette agréable menace, vous envoyer quelque extrait ? Non certes, je ne puis m'y résoudre, et vous n'en aurez point qu'après que vous vous serez engagé par écrit de venir icy ni plus ni moins voir les originaux, et que vous nous aurez marqué plus en détail quelle sorte d'extraits vous souhaitez. Je vous diray cependant qu'on copie en entier toutes les pièces un peu considérables, qu'on ne néglige rien ny pour le nobiliaire ny pour l'histoire, qu'on prend exactement tous les sceaux, et qu'on ramasse tous les noms nobles qu'on trouve. On prend aussi toutes les figures des Ducs représentés sur les tombeaux, aux vitres ; mais on en trouve peu et presque rien d'ancien.

Me croirez-vous si je vous assure que ce qui m'empêcha de vous écrire de Forges, fut que j'espérois vous aller surprendre à Paris ? C'estoit assurément mon dessein ; je fis ce que je pus pour y faire résoudre un de mes frères avec qui j'estois et que je ne pouvois quitter, et ce ne fut que la veille de notre départ qu'il se détermina de n'en rien faire. Mais pourquoi vouloir me justifier après avoir confessé ma faute ? J'aime mieux avouer que je suis pécheur, pourvu que vous ne m'en croyez pas moins, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. ANT. PAUL LE GALLOIS R. B.

De Rhedon, ce mardy de Pasques¹, d'où je pars demain pour aller à Rennes recueillir chez M. l'Intendant les premiers fruits de votre recommandation. Le R. P. Prieur vous assure de ses respects.

¹ En 1692, Pâques étoit le 6 avril.

XXVI

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES ¹.

(Redon, 24 avril 1692.)

A Rhedon, le 24 avril 1692.

Monsieur, j'ay déjà deux oraisons funèbres pour vous, et je ramasseray toutes celles qui auront été faites en Bretagne et qui me tomberont sous la main. Je crois que vous vous bornera à celles qui ont été prononcées en cette province.

J'ay fait tenir votre lettre à M. le marquis de Carcado. Il étoit à Rennes, mais je le crois sur le point de faire le voyage de Paris pour mettre M. son fils à l'académie. Il part en bonne résolution de vous voir et de vous entretenir fort fréquemment. Il me demanda, ce caresme, où vous logiez à Paris. Il faut convenir que le P. Gallois est le plus paresseux des hommes à répondre à ses amis. Mais je vous assure que je ne luy donneray jamais de repos qu'il n'ait satisfait à son devoir à votre égard, quand je sçauray que vous luy aurez fait l'honneur de luy donner de vos lettres.

M. de Nointel a reçu le P. Gallois le plus obligeamment du monde. Il s'en est retourné très content, et partit dès le lendemain pour Nantes, où il travaille dans les archives de l'evesque, du chapitre, maison de ville, en attendant qu'on m'envoie des lettres de cachet pour la Chambre des comptes, que j'attends la semaine prochaine.

Quand nous quitterons ce pays-là, nous vous dirons notre route. Je suis toujours, d'un profond respect et d'une parfaite

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 27.

reconnoissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN,
Prieur de Rhedon.

(Sur l'adresse : *A Monsieur, Monsieur de Gaignières à l'hotel de Guise, à Paris.*)

XXVII

M. DE CARCADO A M. DE GAIGNIÈRES ¹.

(Paris, 24 juin 1692.)

A Paris, le 24 juin 1692.

Je me faisois, Monsieur, un vray plaisir de vous trouver à Paris, mais je me vois pour ce voyage hors d'esperance d'avoir l'honneur de vous y voir. J'ay esté vous chercher à l'hotel de Guise, où j'ay appris avec douleur votre absence, et comme je me propose de partir d'icy dimanche prochain pour m'en retourner en Bretagne, je voys que mon depart precedera votre retour. Cependant si le hasard estoit pour moy et que vous fussiez icy avant dimanche, je prends la liberté de vous dire que je suis logé dans la rue des Vieux Augustins, à l'hotel de Thoulouse, dans le quartier de la place de Victoire. Mais, Monsieur, si je ne suis pas assez heureux pour vous voir ce voyage, je vous supplie d'être persuadé que j'en auray un sensible regret, et que je suis, Monsieur, plus qu'homme du monde, votre très humble et très obéissant serviteur,

CARCADO.

Je laisseray icy mon fils aîné à l'académie, qui aura l'honneur de vous aller voir; je vous prie d'excuser un jeune homme qui sort d'une province.

(Sur l'adresse : *A Monsieur, Monsieur de Gaignières, à l'hotel de Guise.*)

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 12.

XXVIII

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES ¹.

(Redon, 19 février 1693.)

A Rhedon, le 19 février 1693.

Monsieur, je viens de recevoir le tombeau de Pierre de Dreux, que vous avez eu la bonté de m'envoyer ². Je ne puis assez reconnoître la manière genereuse dont vous obligez vos serviteurs, et je serois presentement fasché que vous ne m'eussiez rien envoyé, comme je vous le marquois par ma dernière. Je souhaiterois avoir tous les tombeaux de nos Ducs aussi exactement dessinés que celui de Pierre Mauclerc. M. du Chesne, *Histoire de Dreux*, page 330, donne un extrait du Nécrologue de Paris en ces termes : *X Cal. Julii, obiit vir claræ memoriæ Petrus de Brana, quondam Britannicæ comes, de cujus bonis habuimus centum libras paris.* Je recherche tous les tombeaux avec grand soin.

J'ay veu les titres du Chateau de Nantes, où j'ay été trois mois avec quatre religieux. J'ay ensuite travaillé cinq mois dans la Chambre des comptes. J'ay encore pour un mois de travail dans la Chambre des comptes. J'ay veu presque toutes les eglises catedrales, les abbayes, et j'ai envoyé un de nos ouvriers visiter les abbayes d'Anjou et de Touraine. Il est sur le point d'arriver à Marmoutiers. J'ay veu les archives de plusieurs maisons de distinction dans la province, et c'est sur ce pied que je vous ay mandé que dans six mois j'esperois être en état de travailler, et que j'aurois presque tous mes matériaux. Il me restera dans ce temps-là quelques maisons parti-

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 29.

² La pierre tombale de Pierre de Dreux a été gravée, d'après le dessin envoyé par Gaignières, dans *l'Histoire de Bretagne* de Lobineau; elle est placée en regard de la p. 207.

culières à visiter, et quelques archives hors province, que je pourray voir pour me délasser quand on sera fatigué. Comme nous visitons les archives il y a près de quatre ans, et que quatre religieux y ont été occupés, vous ne serez point surpris quand je vous diray qu'avant un an j'auray de quoy faire six grands volumes in folio de nos memoires, pour le moins.

Je me suis donné l'honneur de vous écrire il y a quelques jours, et j'ay pris la liberté de vous prier de demander à M. le duc de la Tremoille la liberté de voir les archives de Thoars, si vous avez quelques habitudes avec ce seigneur. J'y pourrois aller au mois d'avril en retournant de notre chapitre. Il faut aussi voir les archives de Laval. Mais j'aurois besoin de son ordre, avant la fin du mois de mars pour Thoars. Je verray en même temps une abbaye du Poitou qui n'en est pas éloignée, c'est S^t Jouin, et qui a des prieurés en Bretagne. J'espere de grands secours de Marmoutiers, où les archives ont été bien conservées. Il y a dans cette abbaye un cartulaire particulier pour la Bretagne, sans parler des autres titres. J'y ai envoyé un religieux tres éclairé, et qui a le goût bon ¹. On ne peut être avec plus de zèle, de respect et de reconnoissance que je le suis, Monsieur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN.

M. B.

XXIX

M. DE CARCADO A M. DE GAIGNIÈRES ².

(Rennes, 6 septembre 1693.)

A Rennes, le 6^e sept. 93.

J'ay esté, Monsieur, à Paris jusqu'au 22^e d'aoust, et pendant vostre absence j'ay souvent esté à vostre porte dans l'esperance

¹ C'était, je crois, dom Lobineau.

² Bibl. Nat. Ms. fr. 24,986, f. 14.

d'avoir encore l'honneur de vous voir avant mon départ. Mais j'ay esté privé de ce plaisir, dont j'auois peine à me consoler si je ne me flattois que vous m'avez accordé quelque part dans vostre amitié, et que par conséquent j'en auray dans vostre souvenir.

J'ay passé par le Mans, et le R. Père Audren m'y a retenu trois jours; cela m'a donné le temps de voir une grande partie de ses travaux, et plus on les examine, et plus on les trouve beaux. Je croy que vous serez content de luy; c'est l'esprit le mieux fait qu'on puisse souhaiter, et il reçoit vos avis comme des oracles. Il y a aux Blancs-Manteaux un de ses disciples, qui est homme d'esprit¹; il vous ira voir. Il fut ravi² que je vous eusse confié les memoires que j'avois portés à Paris, et même il veut bien que lorsque vous les aurez lus à souhait, vous me les envoyiez: ainsi, Monsieur, quand vous n'en aurez plus affaire, je vous prie de les mettre dans une enveloppe cachetée de vos armes et de donner le paquet à M. de Beauregard Le Douarain, gouverneur de mon fils, qui loge dans la rue des Petits-Augustins, à l'hôtel d'Escosse. Il me l'enverra avec d'autres choses par le messenger.

Je vous enverray une page du nobiliaire que je veux mettre au net, afin de savoir si la manière dont elle sera disposée sera assez ample et intelligible. Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais, et comme l'estime qu'on a conçue est la mesure de l'amitié, je vous assure que l'une et l'autre que j'ay pour vous sont au dernier point.

CARCADO.

Je tascheray de savoir où est le portrait de M. de Villeneuve Rogier, qui avait acheté une des charges dans l'ordre du Saint-

¹ Dom Mathurin Veissière de la Croze.

² Ici il ne s'agit plus de dom Veissière, mais de dom Audren lui-même.

Esprit. — Aiez la bonté de marquer tous les endroits où vous avez vu et où vous verrez des monnoies de nos ducs de Bretagne, pour l'Histoire du P. Audren¹.

XXX

DOM AUDREN A M. DE GAIGNIÈRES².

(Le Mans, 20 septembre 1693.)

Monsieur, vous voyez par la lettre qu'on m'écrit de Tours qu'on ne peut avoir de plus grands éclaircissements touchant Jean de Salignac. J'ecriray en Poitou pour savoir où sont les seigneurs de la Rochegaudon, dès le moment que vous m'aurez envoyé votre memoire. Je l'adresseray à une personne qui tâchera de nous éclaircir ce que vous souhaitez. Envoyez le moi donc, je vous prie.

Si vous avez de la consideration pour M. le marquis de Carcado, je vous assure qu'il en a reciproquement pour vous, et qu'il est sorti de Paris plein d'estime pour vous, pour ne rien dire de plus. Quelle joye pour moi de vous voir arriver à Saint Vincent! Je vous conjure de ne pas oublier ce que vous me faites la grace de me promettre. Je me flatte que des conferences pendant huit jours me rendront habile historien aussi bien que vous, et me donneront des lumières qu'on ne peut avoir par lettres. Je vous prie de croire qu'on ne peut être avec plus de respect, d'estime et de reconnoissance que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

FR. MAUR AUDREN,

Abbé de Saint Vincent du Mans.

Au Mans, le 20 septembre 1693.

(La suite à la prochaine livraison.)

¹ Cette lettre porte la même adresse que celle du même au même du 24 juin 1692.

² Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 32.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE POLE ET L'ÉQUATEUR, par M. Lucien Dubois. — Deux volumes in-18, accompagnés de deux cartes. Paris, 1877. Lecoffre fils et C^{ie}, éditeurs, rue Bonaparte, 90. Nouvelle édition, mise au courant des plus récentes découvertes.

Nous avons rendu compte ici-même ¹ du premier volume de l'ouvrage de M. Lucien Dubois consacré au Pôle Nord, à l'expédition de sir John Franklin et à la découverte de la mer libre. Le second volume nous transporte des régions glacées des mers polaires aux régions brûlantes du centre de l'Afrique.

On comprend que nous ne puissions suivre ici, en ces courtes pages, M. Lucien Dubois, qui s'élançait bravement à la suite de ces intrépides explorateurs, Barthe, Speke, Samuel Baker, Livingstone, Stanley, Cameron. Nous tenons seulement à bien faire remarquer ce qui caractérise surtout le beau travail de notre savant compatriote. M. Lucien Dubois est membre des sociétés géographiques de Paris et de Berlin ; pour lui l'hydrographie n'a pas de secrets, les phénomènes météorologiques n'ont pas de mystères ; il connaît les rivages du Nil comme nous connaissons les rives de la Loire, et le lac Tanganyika lui est aussi familier que peut vous l'être à vous-même, ami lecteur, le lac de Grandlieu. Eh bien ! — et c'est là, je l'avoue, ce qui m'a séduit, — il sait se mettre à la portée des ignorants de telle façon que j'ai lu son livre, moi qui ose vous en parler aujourd'hui, comme je lis un roman de Walter Scott ou de Paul Féval. Il est impossible de pousser plus loin la méthode, la

¹ Voyez la *Revue*, liv. de juin 1875.

clarté, la lumière. Vous avez feuilleté plus d'une fois, n'est-ce pas ? ce magnifique recueil qui s'appelle le *Tour du monde* ; mais avouez qu'il vous est arrivé souvent de laisser là le texte et de donner la préférence aux images : elles si sont belles, si fidèles, si vivantes ! M. Lucien Dubois n'a pas besoin d'images pour se faire comprendre. On le suit sans fatigue, on le lit avec de vraies délices. Je parlais tout à l'heure de Walter Scott et de notre Paul Féval : quel drame est plus émouvant que la recherche de sir John Franklin au milieu des mers glacées du Pôle Nord ? Il y a quelque trente ans, Paris et la France dévoraient les pages où M. Eugène Süe, transportant son lecteur aux bords du détroit de Behring, dans « les solitudes des régions de frimas et de tempêtes, de famine et de mort », montrait des traces de pas humains empreintes sur la neige éternelle de ces déserts glacés. Du côté de la terre américaine, c'étaient les traces des pas d'une femme, et du côté de la Sibérie, celles des pas d'un homme. Soudain, on voyait deux figures apparaître et se tendre mutuellement les bras des deux côtés du détroit : c'était Hérodiade et le Juif-Errant ! A cette toile de diorama, peinte à grands coups de brosse, combien je préfère les tableaux où M. Lucien Dubois nous montre Mac-Clintock découvrant les traces de l'expédition de Franklin ! Combien je préfère à l'Hérodiade de M. Eugène Süe la lady Franklin de l'histoire !

Et de même, dans le second volume, avec quel intérêt passionné ne suivons-nous pas l'intrépide Stanley à la recherche de Livingstone ! Quelle scène que celle de ces deux hommes se rencontrant au milieu des déserts de l'Afrique, au village d'Oudjidji, et, sans éclat, sans mise en scène, sans phrase, échangeant tout simplement une poignée de main !

M. Lucien Dubois a su être simple comme ces grands hommes. Lui aussi nous a raconté ces grandes choses sans phrases. Je renvoie donc à son livre tous les lecteurs de la *Revue* : tous, savants ou ignorants, y trouveront agrément et profit. La Harpe, qui a écrit une *Histoire abrégée des Voyages*, laquelle est loin de valoir l'*Histoire abrégée* de M. Lucien Dubois, a mis en tête du principal de ses

ouvrages : *Indocti discant et ament meminisse periti*. Cette épigraphe conviendrait à merveille au livre dont nous annonçons une nouvelle édition. Du fond de notre ignorance, nous nous plaisons à remercier l'auteur, car, après l'avoir lu, nous nous sommes trouvés savants, *une fois en notre vie*.

P. S. — Au dernier moment, nous apprenons avec bonheur, mais sans en être surpris, que la *Société d'instruction et d'éducation populaires* vient de décerner une médaille d'honneur à l'excellent ouvrage de notre compatriote.

EDMOND BIRÉ.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — 1 vol. in-4° de 438 pages, 10 fr. — En vente chez M. Douillard, libraire à Nantes, quai Cassard.

Si Rennes a été la capitale judiciaire de la Bretagne, on peut dire que Nantes en a été la capitale financière pendant trois siècles.

Il existait autrefois en Bretagne, comme dans toutes les provinces de France, une Chambre des Comptes, qui, par un privilège spécial, fut conservée même après la réunion de la Bretagne à la France. Cette Cour souveraine, établie d'abord à Vannes, fut transférée à la fin du XV^e siècle à Nantes, et y demeura jusqu'à la Révolution. Elle siégea d'abord au couvent des Cordeliers, puis dans une maison de la rue des Caves, et enfin dans le palais qui est devenu la Préfecture.

Les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne étaient si considérables et si précieuses, que l'architecte Ceyneray leur réserva la moitié du rez-de-chaussée de l'édifice qu'il éleva en 1763, et les enveloppa de voûtes de pierre pour les abriter contre l'incendie. Elles occupent encore aujourd'hui le même local, et forment la principale richesse des archives départementales de la Loire-Inférieure.

Quand on n'a jamais pénétré dans les archives de quelque grande administration, il est impossible de se faire une idée de la masse de papiers et de parchemins que les siècles ont accumulés dans le

seul dépôt dont nous parlons. Pendant la période révolutionnaire, l'arsenal du château de Nantes y venait puiser du parchemin et du papier par charretées, et, malgré ces déprédations répétées, il reste encore tant de documents de cette origine, que leur nomenclature seule forme un gros volume.

La Chambre des Comptes avait des attributions multiples, qui expliquent cette fécondité, surprenante au premier abord. Les ordonnances royales concernant les finances, les provisions d'office, les lettres de noblesse, les créations et réductions d'impôt, les lettres de naturalisation, les érections de terres, de paroisses, de couvents et d'hôpitaux, les acquisitions, les aliénations du domaine ducal et royal, les créations de foires, n'étaient valables qu'après avoir été visées et enregistrées par les maîtres des Comptes. Ces transcriptions étaient si fréquentes, qu'il nous en reste 65 volumes in-f^o, sans compter les pièces justificatives produites à l'appui, qui forment 500 liasses.

Comme il était reconnu que le roi avait le droit de jouir pendant un an de toutes les terres titrées à la mort de chaque seigneur, comte, baron ou châtelain, toutes les fois qu'un domaine changeait de main par suite de décès, le nouveau possesseur était tenu de faire une déclaration par écrit de tous ses revenus fonciers ou personnels, en indiquant les débordements de chaque pièce de terre devant la Chambre des Comptes, qui était la gardienne des intérêts de la couronne. Grâce à cette obligation féodale, les archives se sont enrichies d'une collection innombrable de titres descriptifs, qui a toute la valeur d'un cadastre, et dans laquelle les propriétaires de nos jours viennent puiser des renseignements pour leurs droits sur les terres vaines et vagues.

Afin de réparer toutes les omissions volontaires et involontaires des déclarants, Louis XIV fit rédiger par des commissaires spéciaux un papier terrier en 230 volumes, qui comble toutes les lacunes et redresse toutes les erreurs. Il n'est pas de terre importante en Bretagne qui n'ait, dans ce recueil, l'histoire détaillée de ses débordements, de ses charges et de ses transformations.

Les hommages rendus par les nouveaux vassaux à leur prise de possession, sont contenus en 78 volumes.

Cette même Cour recevait également communication et en dépôt les comptes des receveurs des Domaines royaux, du trésorier des États de Bretagne, des miseurs des villes ; en un mot, elle exerçait un contrôle souverain sur tous les comptables de Bretagne, qui, pour obtenir une mainlevée de leurs charges, présentaient des justifications très-étendues. Cette partie des archives est celle qui a le plus souffert pendant la période révolutionnaire ; mais ce qui reste est encore suffisant pour démontrer ce qu'était notre organisation financière en Bretagne. Sous l'ancien régime, la comptabilité était réglementée avec une méthode que nous n'avons pas surpassée. On peut s'en convaincre par l'examen des 170 gros volumes en parchemin qui concernent les emprunts des États. Les moindres quittances ne sont pas à dédaigner : elles nous donnent souvent le dernier mot de bien des questions, obscures en apparence. En administration, quelle est l'affaire qui n'aboutit pas à une recette ou à une dépense ? Il n'existerait plus de secrets en histoire, si nous avions la série complète des comptes de tous les règnes.

Près de cette Cour était une chancellerie, qui nous a conservé, en 48 volumes, la transcription des lettres de grâce, de faveur et de commission, des rémissions de peine, des transactions et des ordonnances diverses qui ont été signées par les ducs de Bretagne et les rois de France, de 1461 à 1586.

Il était juste que tant de trésors ne restassent pas ignorés. C'est pour les révéler que le Conseil général de la Loire-Inférieure a fait les frais de la publication que nous annonçons. Cet inventaire, quoique sommaire, signale le genre d'intérêt de chaque liasse et de chaque registre, et indique aux historiens, aux communes, aux avoués, aux plaideurs, aux généalogistes, aux propriétaires, et enfin à tous les chercheurs de titres, quelles ressources peuvent leur offrir les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne.

ADMINISTRATION DU TEMPOREL DES ÉGLISES, par Henri Begnaud, avocat du barreau de Nantes, docteur en droit.

Ce livre, de 304 pages in-8°, est tout simplement une thèse pour le doctorat qui fait honneur à notre jeune et laborieux compatriote ; mais ce qu'il y a de mieux, c'est que, si elle lui fait honneur, elle nous fait à tous profit. Nous sommes tous exposés, en effet, à être marguilliers ou membres de la fabrique de notre paroisse, et nos droits ainsi que nos devoirs comme tels nous sont généralement fort peu connus. Il nous faudrait un code et nous ne l'avons point. Ce n'est pas à coup sûr que les règlements nous manquent ; ils sont même fort nombreux et prennent tous les noms : décrets, ordonnances, avis du conseil d'État, circulaires ministérielles, etc. ; mais encore faut-il aller les déterrer à tous les coins de l'interminable publication qu'on appelle le *Bulletin des lois*. Eh bien ! ce code qui nous fait défaut, M. Begnaud nous le donne ; tous les règlements dont je parlais y ont été réunis par lui et classés méthodiquement dans une série de *titres* et de *chapitres* embrassant les questions les plus diverses sous des formules d'une parfaite netteté qui rendent les recherches promptes et faciles. Ajoutons que l'auteur ne se borne pas à colliger des textes, il les commente, les discute, s'aidant toujours des opinions des jurisconsultes et des décisions des tribunaux. C'est un livre d'étude en même temps qu'un code.

Il mérite d'autant plus ce nom de livre d'étude ou de *livre de droit* qu'il ne nous présente pas seulement la législation actuelle, mais l'ensemble des législations qui l'ont précédée, depuis le temps où Plutarque écrivait : « Vous pouvez trouver des cités privées de murailles, de gymnases, de lois, de monnaies, de lettres, mais un peuple sans Dieu, sans prières, sans serments, sans rites religieux, sans sacrifices, vous n'en vîtes jamais », jusqu'au jour où Portalis proclamait, en face d'une société qui avait renié Dieu, la nécessité de la religion et la nécessité de ses rites.

Cette étude est d'un haut intérêt. On peut y voir de quels privilèges les païens entouraient leurs prêtres, quelle autorité, même dans l'ordre civil, ils leur reconnaissaient, et quelles richesses ils

affectaient à leur entretien et à celui de leurs temples. Ne savons-nous pas qu'un augure était tout-puissant à Rome ? n'avons-nous pas présent ce texte de Cicéron, le grand philosophe : — « Que tout ce qui semblera néfaste à l'augure soit supprimé, *irrita infectaque sunt*, et que quiconque lui désobéira soit puni de mort ¹ ».

Assurément le clergé catholique eut, lui aussi, ses privilèges, son autorité, ses revenus, beaucoup moindres toutefois que le clergé païen, mais ce ne fut pas pour consulter les entrailles des victimes ou regarder, comme le voulait Cicéron, de quel côté venaient les éclairs, qu'ils lui furent attribués. Ainsi nous voyons, dès les premiers temps, les évêques fréquemment pris pour arbitres dans les procès, et pour *défenseurs du peuple* dans l'administration civile. Ce sont eux qui sauvent de la ruine sociale le peu qui reste des municipalités romaines; qui, par leurs libertés, sauvegardent les libertés publiques; qui, par les procédures de leurs tribunaux, fournissent à l'avenir presque toutes les formules de nos codes de procédure. « Si l'Église chrétienne n'eût pas existé, dit très-bien M. Guizot, que M. Begnaud est heureux de citer, le monde entier eût été livré à la pure force matérielle. »

L'Église était riche, sans doute, mais à quoi servaient ses richesses ? Dès le IV^e siècle, nous dit M. Begnaud, ses revenus étaient divisés en quatre parts égales : la première pour l'évêque et pour l'hospitalité dont il était chargé, c'est-à-dire pour la *Maison-Dieu*, qui était l'accessoire obligé de la demeure épiscopale; la seconde pour la subsistance des clercs; la troisième pour les pauvres; la quatrième pour l'entretien de l'Église et du culte. C'est à ces richesses que nous devons la plupart des monuments qui témoignent, et comme destination et comme art, du haut degré auquel était parvenue notre civilisation.

En lisant de simples et arides textes de loi, on croit assister, suivant le mot d'un historien célèbre, à la formation, sous la main du clergé, de cette ruche merveilleuse qu'on appelle l'Europe chrétienne; mais la ruche formée, qu'a-t-on fait des ouvriers industriels

¹ De *Legibus*, II, 8.

dont elle est le chef-d'œuvre ? Beaucoup voudraient aujourd'hui leur faire subir le sort qu'on a longtemps fait subir aux abeilles. Sans aller jusque-là, on a retourné leur art contre eux, et, parce qu'ils s'étaient servis de lisières pour une société enfant, on a prétendu leur donner des lisières. Il n'est pas même jusqu'à leurs *libertés* dont on n'ait eu l'idée de faire des chaînes à leur usage. Aussi le *droit canon* n'est-il pas toujours d'accord avec le droit parlementaire, qui nous régit encore plus ou moins. M. Begnaud en fait la remarque dès ses premières lignes, et par suite, il se garde bien de faire en tout l'*apologie* du régime légal auquel est soumise l'administration temporelle du culte. Il se borne à le constater et à l'interpréter, protestant d'ailleurs de sa soumission parfaite à tous les enseignements de l'Église. Quand on commence ainsi, on est sûr de sa voie, ce qui est toujours une grande condition de succès. La conscience n'enlève jamais le talent et elle le fortifie toujours.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ETUDES SUR LA MUSIQUE ECCLÉSIASTIQUE GRECQUE, *mission musicale en Grèce et en Orient, janvier-mai 1875*, par L.-A. Bourgault-Ducoudray; un vol. in-4°. — Paris, Hachette.

Il y a quelques mois, nous annonçons aux lecteurs de cette revue la récente publication d'un recueil de *Mélodies populaires*, rapportées, par M. Bourgault-Ducoudray, de la Grèce et de l'Orient, où l'avait envoyé une mission officielle du ministre de l'instruction publique. Autant que nous le permettait notre incompétence en matière si spéciale, nous nous efforcions de faire ressortir l'originalité et le charme étrange de ces chants, de physionomie, et peut-être même d'origine antique, pour la plupart du moins.

Aujourd'hui, nous avons à parler d'une autre production du même auteur, faisant suite à la première et appelée à exciter un intérêt non moins vif dans le monde artistique et dans le monde savant. Si les chants populaires orientaux nous étaient à peu près inconnus avant que notre savant compatriote ne nous les eût révélés, la musique liturgique de l'Église grecque n'était chez nous guère moins

ignorée. Pour notre compte particulier, nous n'en connaissions que les admirables chants de la chapelle russe de la rue Daru, à Paris ; encore M. Bourgault nous apprend-il que les chants liturgiques russes, entièrement conformes par leurs *modes* et leurs procédés à la musique européenne moderne, n'ont rien de commun avec la musique grecque proprement dite, l'Eglise russe ayant ainsi rompu avec les chants de l'Eglise grecque, sa mère, en même temps qu'avec son autorité.

Tout d'abord, notre érudit auteur constate que, contrairement à ce que l'on serait porté à supposer, la musique ecclésiastique orientale diffère profondément de la musique antique par sa théorie et surtout par son système de notation. Diverses influences, turques, arabes, hébraïques, sont venues en altérer le fonds primitif. Si bien que, par un curieux phénomène, notre plain-chant occidental serait, au double point de vue modal et mélodique, plus voisin de la musique des Grecs anciens que celle de leurs descendants !

Qu'est donc en elle-même cette musique sacrée orientale ?

Si l'on n'en jugeait que par la façon dont elle est exécutée (et ce mot doit, paraît-il, être pris ici dans son sens le plus strict), elle ne serait rien moins que séduisante. M. Bourgault déclare les chants que l'on entend dans les églises d'Orient, « misérables, barbares, répugnants pour une oreille européenne. » — « Ces intervalles autres que le ton et le demi-ton, qui sont, dit-il, la plupart du temps autant de notes fausses, ces voix chevrolantes, ce chant nasal, ce monotone, cet insipide, cet impitoyable *ison*¹, qui fait à une mélodie expressive l'effet d'une broche passée au travers d'un corps humain : tout cela cause à l'auditeur une impression aussi désa-

¹ L'*ison*, ou *chant égal*, est une note tenue par les enfants, à la voix criarde et glapissante, pendant que le reste du chœur chante le morceau : c'est le seul accompagnement qu'admette la théorie musicale byzantine, laquelle proscrit tout instrument à vent ou à cordes. Les chants russes, tels que nous les avons entendus à la chapelle de la rue Daru, ne sont non plus accompagnés d'aucun instrument, mais ils sont polyphones, c'est-à-dire à plusieurs parties, et, grâce à la beauté et à l'harmonieux accord des voix, ils n'ont rien de commun avec ces cacophoniques mélodies dont nous parle M. Bourgault.

gréable dans l'ordre des choses esthétiques, que le mal de mer dans l'ordre des choses physiologiques ! »

La trop juste rancune que M. Bourgault a gardée contre les chants liturgiques grecs, ou plutôt contre leurs ignares exécutants, ne l'empêche pas de reconnaître que ces chants présentent beaucoup de phrases expressives, d'heureuses mélodies. Le noble et ample caractère de notre plain-chant lui-même n'est-il pas trop souvent défiguré par une exécution également déplorable, due à la même absence d'éducation musicale ? Les chantres grecs ont du moins pour excuse la complication inextricable et toute byzantine d'une théorie encore imparfaitement arrêtée dans ses principes.

M. Bourgault s'efforce de nous initier aux arcanes de ce système enchevêtré, de ses huit *modes* diatoniques, enharmoniques, chromatiques, semi-chromatiques, ayant chacun une échelle particulière ou même plusieurs, incidentés de notes d'agrément s'élevant ou s'abaissant suivant les lois d'une certaine attraction, sans parler de ces intervalles de *cinq-quarts* et de *trois-quarts* de ton, qui sont autant de pièges tendus à la justesse de la voix¹. Le tout constitue un ensemble à ce point compliqué, que M. Bourgault nous dit n'avoir jamais pu arriver à se faire chanter avec précision la gamme de certains *modes*, ce qui est pourtant l'*a b c* de la pratique musicale. Ajoutons que les chants byzantins sont généralement dénués de rythme régulier.

Moins solennelle et moins virile que notre plain-chant, la musique liturgique orientale est en revanche plus variée, plus vive ; elle excelle surtout à rendre ces sentiments doux, suppliants, timides, plaintif écho d'une longue et dure servitude ! Les chants grecs se classent en différentes catégories suivant leur caractère : chants *heirmologiques*, d'un mouvement animé, à mélodie syllabique ; chants *stichirariques*, moins vifs que les précédents, se prêtant à la

¹ M. Bourgault soupçonne que ces intervalles de quarts de ton, étrangers d'ailleurs aux chants populaires grecs, ont été empruntés par les chants liturgiques à la musique des Turcs. Si nous ne nous trompons, les Chinois, originairement de même race que ces derniers, font usage des mêmes intervalles dans leur musique nationale, commune sans doute, dans ses principaux caractères, à la vaste famille mongole.

prière calme et ample ; chants dits des *pappas* (prêtres ou popes), et des *chérubins*, d'un mouvement encore plus lent et plus solennel ; etc.

A l'appui de l'exposé de la théorie musicale byzantine et comme spécimens des divers genres de ses chants, M. Bourgault nous donne un certain nombre de mélodies, avec paroles grecques, transcrites en notation européenne aussi fidèlement que le lui a permis le caractère souvent indéfini de leur notation originelle. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la reproduction de ces chants orientaux n'est pas la partie la moins curieuse de ce très-intéressant ouvrage. Parmi ces mélodies nous signalerons tout d'abord l'hymne $\Phi\omega\varsigma$ $\Delta\alpha\pi\acute{o}\nu$ (*Lumière joyeuse*), qui se chante tous les jours de fête, au coucher du soleil, avant l'office du soir, et dont la musique (les paroles, dues au martyr Athénogènes, sont du II^e siècle de notre ère) remonte à une haute antiquité, puisque saint Basile disait déjà, au IV^e siècle, qu'elle passait pour fort ancienne. Quant à la suivante ($\text{Κύριε, ἐπέκραξα πρὸς σέ... Seigneur, j'ai crié vers toi...}$), nous avouons n'avoir pu arriver à lui découvrir cette « sublimité d'expression » que lui reconnaît M. Bourgault ; la faute en est sans doute en partie à ces intervalles de quarts de ton dont le morceau est hérissé et qui déroutent notre oreille, en même temps que notre voix. Ces intervalles, si rebelles à l'harmonisation, qui se reproduisent dans le plus grand nombre de ces mélodies, rendent celles-ci impossibles à jouer sur nos instruments à notes fixes. Il n'est pas rare, notamment dans les mélodies du *second mode plagal*, de voir chaque portée armée en tête de bémols et de dièses tout ensemble, sans préjudice des quarts de ton accidentels.

Tout cela, il faut l'avouer, est de nature à inspirer à M. Bourgault une certaine indulgence pour ces chantres malencontreux qui lui ont si outrageusement écorché les oreilles (il est vrai que les oreilles d'un musicien aussi consommé doivent être d'une susceptibilité singulièrement délicate !) Encore ces infortunés ont-ils à vaincre une autre difficulté, et non la moins ardue : le déchiffrement des signes hiéroglyphiques qui composent la notation orien-

tales. Notre savant musicologue nantais nous donne, dans un long appendice, l'exposé de ce système aussi compliqué que peu précis, d'après l'inventeur ou mieux le réformateur lui-même, Chrysanthé de Madytos, lequel, il y a une cinquantaine d'années, modifia la méthode en vigueur, qui n'était elle-même qu'une réforme d'une précédente remontant au XII^e siècle. Ces simplifications successives ont si imparfaitement réussi à rendre la clarté à cette obscure sténographie musicale, que certains points en sont, paraît-il, restés de pures énigmes, même pour les initiés.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'un livre français présente un abrégé exact et relativement complet de ce système de notation, auquel nous n'avons rien à emprunter, mais qui ne peut manquer de piquer la curiosité des spécialistes.

Comme conclusion, M. Bourgault appelle de ses vœux la réforme, urgente suivant lui, de la musique liturgique orientale, tant dans la pratique, par une éducation musicale plus rationnelle et plus correcte des exécutants, que dans la théorie, par la suppression de ce luxe gênant et trop souvent cacophonique des notes dites d'agrément, et peut-être aussi de ces intervalles de quarts de ton si étranges pour nos oreilles et d'une justesse si problématique ; par l'introduction de la polyphonie occidentale, source de si vives jouissances et de si harmonieux effets, et par la substitution de notre mode de notation, si clair et si simple, au primitif et barbare système graphique byzantin.

En revanche, notre musique européenne moderne, réduite à ses deux modes majeur et mineur, et dont les procédés commencent à trahir la monotonie, pourrait, au lieu de se hasarder aux tentatives de téméraires novateurs, emprunter à la musique orientale quelque chose de la variété de ses modes et de ses rythmes. Il y a là, dans cet Orient d'où nous viennent nos arts et notre civilisation et dont la fécondité est loin d'être tarie, dans ses chants sacrés et profanes, surtout dans ses chants populaires, expression spontanée du génie musical grec, qui attendent encore d'être fixés par l'écriture, — il y a là, disons-nous, pour l'archéologue et le musicien tout un vaste

domaine encore inexploré, une mine de richesses inexploitées. M. Bourgault a ouvert brillamment la voie ; son appel, aussi chaleureux que désintéressé, adressé au monde musical, en vue de se susciter des émules, ne peut manquer d'être entendu.

Dans notre précédent article sur son recueil de *Mémoires grecques et orientales*, nous émettions le regret que notre jeune et érudit compatriote n'eût pu pousser ses investigations jusqu'à la cité monastique du mont Athos, cette nécropole artistique et littéraire, où tant de richesses dorment depuis des siècles, sous la garde insouciant de moines ignorants. Ce regret doit être plus vif encore lorsqu'il s'agit de musique religieuse. Plus d'une précieuse découverte musicale attend sans doute les chercheurs futurs, soit dans les chants mêmes des moines, restés vraisemblablement plus originaux, plus purs d'alliage d'éléments étrangers, soit dans l'étude de ces nombreux manuscrits qui gisent, ignorés et inutiles, dans la poussière des bibliothèques du célèbre monastère basilien.

LUCIEN DUBOIS.

SUPPLÉMENT au DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, de Littré. — Hachette.

Les lecteurs de ce recueil ont bien voulu peut-être ne pas oublier l'étude développée que nous fîmes, il y a quelque temps déjà, du récent et déjà célèbre *Dictionnaire français* de M. Littré, et dans laquelle nous essayâmes de faire ressortir la haute valeur lexicologique de ce grand ouvrage, véritable monument élevé à notre langue nationale, sa nouveauté en certaines de ses parties, notamment en cette suite de citations présentant l'histoire de chaque mot dans ses formes successives à travers les siècles. Nous insistions également sur le chapitre si intéressant, et à certains égards si nouveau, des étymologies, lequel n'avait pas encore reçu un tel développement dans aucun dictionnaire antérieur, — tout en regrettant que le savant auteur n'eût pas plus souvent poursuivi la recherche de l'origine des mots jusqu'aux sources antiques du sanscrit et du zend, ces frères aînés, sinon les pères, de nos idiomes européens. Enfin,

nous nous efforçâmes de démontrer, à l'aide de preuves et de citations, l'innocuité dogmatique de l'œuvre de M. Littré, sa neutralité philosophique et religieuse, qui permet de le mettre en toutes mains, malgré la défiance, à d'autres égards trop justifiée, qu'inspire le nom de l'auteur.

Aujourd'hui, nous avons à ajouter quelques mots à propos du *Supplément*, relativement considérable, que M. Littré vient de donner à son monumental lexique. Certains livres, et tout d'abord les dictionnaires, ne sont-ils pas des toiles de Pénélope littéraires sans cesse à recommencer, à remanier tout au moins ? Aussi, à peine son grand ouvrage était-il imprimé, que M. Littré le remettait sur le métier, non pour le refaire et le refondre, ce dont il n'avait nul besoin, mais pour y apporter certaines modifications et additions, ajouter des vocables oubliés, d'autres acceptions, citations ou formes historiques. De ce nouveau travail est né un cinquième volume de plusieurs centaines de pages, de même format que les précédents, qu'il complète, en attendant les suppléments futurs qui, le complétant à son tour, viendront combler encore d'inévitables lacunes ou enregistrer les modifications nouvelles introduites par l'usage dans notre idiome : une langue n'est-elle pas un vivant organisme, mobile et changeante comme le peuple qui la parle, surtout lorsque ce peuple est le nôtre ?

Il serait bon toutefois de se défier des caprices de la mode. Et, si nous avons un reproche à faire au *Supplément* dont nous parlons, ce serait précisément d'ouvrir trop largement la porte au néologisme, de trop libéralement accorder droit de cité à ces mots de hasard, enfants perdus de la conversation courante ou du journal, auxquels on eût pu sans inconvénient faire faire antichambre, en attendant que l'usage les eût décidément introduits au salon.

Aller chercher jusque dans la collection du *Père Duchesne* des termes parfois plus qu'équivoques pour les lui prêter, c'est, non pas enrichir notre langue, mais la ravalier. Si nous ne soupçonnions ici l'intervention d'un collaborateur moins scrupuleux, nous aurions lieu d'être surpris de voir M. Littré puiser à de telles sources, lui

qui, dans la belle et savante introduction à son *Dictionnaire*, témoigne une si louable aversion pour les nouveautés suspectes et un culte véritable pour le passé et la pureté de notre langue... Voltaire l'appelait une *gueuse fière*. Respectons filialement sa glorieuse pauvreté (pauvreté toute relative d'ailleurs, et qui, sous la plume de nos grands écrivains, se transforme en une incomparable richesse), si nous ne voulons pas la voir étouffée dans le borbier des *Assommoir* et des *Fille Élisa*...

J'aime mieux parler de l'appendice étymologique qui termine le *Supplément*, et qui répond en partie au *desideratum* rappelé plus haut. C'est une nomenclature d'environ un millier de mots français et de leurs étymologies, certaines ou simplement probables, empruntées aux idiomes orientaux, hébreu, persan, — ce frère de nos langues européennes, — turc, malai et surtout arabe. Qui ne sait, en effet, que cette dernière langue domina pendant plusieurs siècles sur le bassin méditerranéen, et, par les universités maures de Séville, de Grenade, de Tolède et de Cordoue, exerça un rôle considérable sur l'enseignement de l'Europe au moyen âge, pour ce qui regarde les mathématiques, l'astronomie, la médecine, l'alchimie et même la philosophie? Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'idiome arabe ait laissé des traces nombreuses dans les langues romanes, notamment dans la française, parfois directement, le plus souvent par l'intermédiaire de l'italien, du provençal, du portugais, et principalement de l'espagnol. Les relations militaires et commerciales de l'Occident avec l'Orient ont également contribué, dans une certaine mesure, à l'introduction de ces éléments étrangers dans notre langue, et parfois dans nos locutions les plus usuelles.

À titre de curiosités, citons-en quelques exemples :

Alcôve, de l'arabe *al-qobba*, petite chambre, cabinet ; — *Algarade*, de l'arabe *al-ghâra*, incursion militaire ; — *Café*, de l'arabe *kahoua* (prononcé à la turque *kahwé*), vin, liqueur apéritive ; — *Carafe*, de la racine arabe *gharaf*, puiser ; — *Chagrin* (peau préparée avec la peau du cheval, de l'âne ou du mulet), du mot turc *sâghri*, littéralement *croupe du cheval* ; — *Châle*, du persan *châl*,

tissu de poil de chèvre ou de brebis ; — *Chiffon*, anciennement *chiffe*, de l'arabe *chiff*, étoffe légère et transparente ; — *Chiffre* (appliqué primitivement au seul zéro), de l'arabe *sifr*, vide, d'où dérive le mot *zéro* lui-même ; — *Coton*, de son similaire arabe *qoton* ; — *Douane*, du mot persan *diouân* (*divan*), registres, et, par extension, lieu où on les tient ; — *Gabelle*, de la racine arabe *qabal*, recevoir, prendre ; — *Fardeau*, de l'arabe *farda*, demi-charge du chameau ; — *Goudron*, de son similaire arabe *qatrân* ou *qitrân* ; — *Hasard*, de l'arabe *az-zahr*, dé à jouer ; — *Magasin*, de l'arabe *makhzen*, pluriel *makhâsin*, grenier, lieu de dépôt ; — *Matelas*, de l'arabe *matrah*, littéralement chose (couverture, peau, etc.) jetée à terre (pour s'y coucher) ; — *Punch*, orthographe anglaise du mot persan *panj*, cinq (*πέντε* en grec), des cinq ingrédients qui composent cette liqueur : thé, sucre, eau-de-vie, canelle et citron ; — *Sirop*, de la racine arabe *charib*, boire ; — *Tasse*, du persan *tast*, coupe ; — *Valise*, vraisemblablement de l'arabe *oualiha*, grand sac ; — *Pagode*, du persan *poutkoudè*, temple d'idoles (nous entendions récemment un voyageur assigner à ce terme une origine chinoise) ; etc., etc.

Il n'est pas jusqu'à notre mot *dame-jeanne*, de formation un peu bizarre mais d'apparence si française, qui ne se retrouve en Orient sous la forme *damajane*, avec la signification identique de grand flacon de verre. Et cet autre terme populaire *charabia*, auquel instinctivement nous sommes portés à attribuer une pure provenance auvergnate, et qui, paraît-il, ne serait autre que l'espagnol *algarabia*, signifiant primitivement langue arabe, puis, par ironie, baragouin....

Ce supplément au *Supplément* de M. Littré, est dû à un savant orientaliste, M. Marcel Devic. Il suffirait, à lui seul, à faire rechercher des bibliophiles et des lettrés le gros fascicule dont il est l'appendice, en même temps qu'il en constitue la partie la plus intéressante.

LUCIEN DUBOIS.

UN PROJET DE PUBLICATION SUR LA VENDÉE.

Les personnes qui ont eu occasion de consulter le *Dictionnaire des individus condamnés pendant la Révolution*, publié par

Prudhomme en 1797, ont pu s'apercevoir combien ce livre contenait de lacunes, et était loin de donner les noms de toutes les victimes. M. Berriat-Saint-Prix se proposait de publier un supplément qui eût été considérable ; malheureusement il est mort en 1870, après la publication de son premier volume de *La justice révolutionnaire*, et il y a tout lieu de craindre que les nombreux matériaux qu'il avait rassemblés sur ce sujet ne soient jamais mis en œuvre. Les omissions de Prudhomme portant surtout sur les individus condamnés dans notre région de l'Ouest, nous sommes heureux d'annoncer qu'un de nos jeunes amis de la Vendée, avocat à Poitiers, M. René Valette, s'occupe de la composition d'un recueil, spécial au département de la Vendée, et dans lequel il se propose d'inscrire tous les noms, âge, profession, date de la mort des victimes de la Révolution qui ont péri sur les échafauds, qui ont été fusillés par ordre des commissions militaires, ou qui sont mortes en prison : son travail comprendra aussi les victimes des colonnes de Turreau et autres, massacrés en dehors des combats, et les noms des bourgs, villages, châteaux incendiés et saccagés.

M. Valette a déjà un dossier considérable, mais, pour des relevés de cette nature, il n'est pas trop d'avoir la collaboration de tout le monde, et il serait très-reconnaissant si les personnes qui ont des renseignements dans leurs papiers voulaient bien les lui communiquer. Le plus souvent un document isolé ne sert à rien ; entre les mains de celui qui étudie une époque, une région, ce document acquiert une importance qu'on ne soupçonnait pas. La négligence, le feu et mille autres causes ont détruit bien des témoignages du passé ; si quelques recherches faites à temps dans un grenier pouvaient en sauver quelques-unes, qui ne s'applaudiraient de les avoir faites ?

A. L.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les obsèques de Son Éminence le cardinal-archevêque de Rennes. — M. Houdet, commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Il n'y a qu'une voix, dit le *Journal de Rennes*, pour proclamer que la cérémonie des obsèques du cardinal Saint-Marc (le jeudi 7 mars) était imposante et le cortège magnifique. On peut dire que Rennes, que tout le diocèse vient de rendre un digne hommage à la dépouille mortelle de son vénéré Archevêque, de son Cardinal bien-aimé et si justement regretté.

Nous avons entendu estimer à 50,000 le nombre des étrangers ; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'affluence était énorme. L'attitude de cette immense population, sur tout le parcours, et pendant toute la durée de la longue cérémonie, n'a pas cessé d'être admirable. Les habitants de Rennes ont mis un empressement que l'on peut dire unanime à s'associer aux honneurs rendus à leur vénéré Pasteur. En dehors du parcours, un grand nombre de maisons ont été tendues en noir...

Sur le parcours il semble qu'il y avait eu un pacte entre les habitants. Tous avaient rivalisé d'efforts et de bonne volonté ; et nous ne croyons pas que de l'Archevêché à la Métropole une solution de continuité eût pu être remarquée ; pas une seule maison qui, à un ou deux de ses étages au moins, n'eût ses draperies de deuil...

Dès neuf heures et demie, tous les corps et toutes les personnes qui devaient faire partie du cortège occupaient les diverses positions qui leur avaient été assignées : le clergé à Notre-Dame, les troupes sur les places et dans les rues de la ville, les autorités dans la cour de l'archevêché. Dans le grand salon était réunie la famille du vénéré défunt ; et là sont arrivés successivement tous les évêques qui devaient être présents au cortège : NN. SS. de Vannes, de Coutances, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes et d'Angers, Mgr de la Hailandière, les RR. PP. abbés de la Meilleraie et de Port-du-Salut, Mgr Maupied, prélat romain ; enfin S. Em. le cardinal archevêque de Paris. A dix heures précises, le cortège s'est mis en marche.

Immédiatement après les quatre gendarmes, suivis d'un peloton de hussards, venaient les élèves de Saint-Vincent, la famille de prédilection de notre regretté Cardinal, nouveaux et anciens élèves. Au milieu d'eux étaient posés sur des brancards portés sur les épaules par des élèves en costume, deux couronnes : la première en or et composée de branches de rosier entrelacées. Sur le fronton est posé l'écusson de Son Eminence, avec les insignes cardinalices. A la partie postérieure, autour de l'écusson de Bretagne, flotte une banderolle sur laquelle on lit l'inscription suivante :

« A son Eminence le Cardinal Brossais Saint-Marc, les anciens Elèves du Collège Saint-Vincent de Paul. »

La seconde couronne, offerte par les élèves actuels, posée sur un immense coussin violet, était formée de fleurs de camélias, de lilas blancs et d'héliotrope, admirablement entrelacées; elle était entourée d'une banderolle où se lisaient ces mots :

SES ENFANTS DE SAINT-VINCENT.

Venaient ensuite la musique municipale, les députations de toutes les communautés d'hommes et de femmes, le séminaire et tous les prêtres en surplis; les paroisses de la ville, en surplis, précédées de leurs croix; la musique d'artillerie; tous les chanoines, les abbés de la Meilleraie et de Port-du-Salut, NN. SS. les évêques. Tous les évêques étaient en costume de chœur, avec le camail violet seulement, et portaient la soutane noire; enfin, S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, officiant; il était revêtu de la robe violette, avait seulement la calotte rouge, et portait une chappe noire et argent.

Derrière l'officiant, le porte-croix du défunt portait sa croix, le corps du Christ tourné vers le lit funèbre, sur lequel reposait le corps du vénéré Cardinal, vêtu en violet, avec les bas rouges et la mitre d'or. Le bon évêque voulait être conduit à sa dernière demeure le visage découvert, afin, disait-il, que son peuple le vit une dernière fois...

Les quatre cordons du poêle étaient tenus par le maire de Rennes, le général Folloppe, chef d'état-major du 10^e corps d'armée, le préfet d'Ille-et-Vilaine et M. de Kerbertin, premier président. Derrière le corps venait la famille cardinalice, conduite par Mgr de Forges, ayant à ses côtés MM. les abbés Combes et Bessaiche. Puis l'honorable famille du défunt, à laquelle s'étaient adjointes quelques personnes notables, parmi lesquelles nous citerons : M. Grivart, sénateur; M. Le Gonidec de Tressan, député; MM. Dufrayer, Arthur de la Borderie, etc.

Derrière, les autorités dans l'ordre suivant : la Cour, en robes rouges; le général Cambriels, commandant le 10^e corps d'armée; le président du tribunal civil; le président du tribunal de commerce; les officiers d'état-

major; le tribunal civil; les adjoints au maire de Rennes; divers membres du Conseil municipal; les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres; des députations des diverses administrations, telles que les Postes, le chemin de fer, etc.; les juges de paix et les officiers de la garnison.

Derrière les officiers de la garnison venaient la musique du 41^e de ligne, la Société de Saint-Vincent de Paul, suivie des représentants des différents Cercles catholiques d'ouvriers du département, précédés de leurs bannières, et suivis eux-mêmes d'un peloton de hussards; puis des gendarmes fermant la marche.

Le cortège arrivait à la Métropole à onze heures et demie. La grande porte de la Métropole était recouverte de rideaux constellés et frangés d'or; les deux portes latérales étaient recouvertes de portières frangées d'argent. Des deux côtés de la nef et dans toute sa longueur, des festons de draperies noires ornées de franges étaient attachés aux chapiteaux des colonnes, et sur la colonne même retombait une longue draperie. Au chœur, les draperies étaient attachées au dessus des chapiteaux des colonnes, à la frise même, et retombaient sans être relevées, presque jusqu'au milieu des colonnes.

Le trône habituel du cardinal était drapé de noir, et son fauteuil disparaissait presque sous les crêpes de deuil. La chaire était entièrement recouverte aussi de draperies funèbres. Au haut du chœur, à gauche de l'autel, un dais recouvert aussi de draperies noires constellées d'argent avait été élevé pour S. Em. le cardinal Guibert, officiant.

Le catafalque s'élevait au milieu du chœur, formé de tentures ouvertes et relevées en portière, recouvert d'un dôme qui était lui-même surmonté de quatre panaches blancs aux angles. C'est là qu'a été déposé le lit d'honneur qui portait les restes du vénéré cardinal.

La messe terminée, tous les évêques, le Chapitre métropolitain et les délégués des Chapitres étrangers sont venus se ranger autour du catafalque; et les cinq absoutes ont été célébrées. La première a été faite par Mgr de la Hailandière; la seconde par Mgr de Saint-Brieuc; la troisième par Mgr de Vannes; la quatrième par Mgr Freppel, évêque d'Angers; la dernière a été donnée par S. Em. le cardinal Guibert.

L'imposante et magnifique cérémonie était terminée. Pendant toute sa durée, l'ordre le plus admirable et le plus parfait n'a cessé de régner... Il faut en savoir gré à l'excellent esprit de nos populations, qui ont voulu que leur attitude digne et recueillie fût un dernier hommage rendu au bon Pasteur qu'elles pleureront toujours.

— M. le docteur Charreau a écrit, dans la *Semaine religieuse de Nantes*, une notice des plus touchantes sur M. Houdet, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, dont notre ville a pleuré

la mort et auquel elle a fait des funérailles triomphales. Nous nous empressons de la reproduire en partie :

— M. Jacques-Louis Houdet est né à Nantes le 8 septembre 1801. Son père était un des négociants les plus considérables de la ville. Après avoir terminé ses études, M. Houdet suivit, à Paris, les cours de l'école de droit. Ses études étaient presque terminées, lorsque la mort de son père le ramena à Nantes pour diriger la maison de commerce qui, depuis lors, a toujours gardé la même raison sociale. C'est alors que M. Houdet, tout en donnant ses soins aux affaires de sa maison, commença cette vie de dévouement aux œuvres de charité catholique et de propagande religieuse. Avec Mgr Fournier, alors vicaire de Saint-Nicolas, il fut un de ceux qui fondèrent la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul à Nantes. Au mois de juin 1836, M. Houdet épousa Mlle Magnier de Maisonneuve, dont la famille occupe un rang des plus distingués dans la ville. Il trouva, dans cette union, une âme qui comprit la sienne, qui seconda les élans de son cœur généreux, et il put se reposer sur sa femme du soin d'élever ses nombreux enfants dans les voies de la vie chrétienne, dont elle leur offrait le parfait modèle.

En père de famille jaloux d'écartier de ses enfants toute lecture dangereuse, M. Houdet avait banni de sa maison toutes les publications capables de blesser la conscience ou la foi des siens. Il ne comprenait pas qu'on admît dans un salon les journaux qui vivent de scandales. Aussi Dieu se plut à verser ses bénédictions sur son foyer, en faisant éclore, chez plusieurs de ses enfants, la vocation religieuse. Le second de ses fils entra dans la Compagnie de Jésus; deux jeunes filles, ornées de tous les agréments que recherche le monde, se consacrèrent à Dieu dans la Société de Marie Réparatrice. M. Houdet choisit pour la plus jeune de ses filles un époux digne d'elle et digne de lui; ses autres enfants tiennent avec honneur leur place dans nos associations catholiques. La séparation causée par les vocations religieuses fut généreusement acceptée, mais Dieu demanda plus tard à notre ami un sacrifice bien autrement douloureux, en lui enlevant son fils Joseph.

La guerre de 1870 venait d'éclater. A la première nouvelle des désastres de la campagne, le jeune Joseph Houdet, qui, après de brillantes études, venait de rentrer dans sa famille, n'hésita pas à s'offrir comme volontaire. Il avait déjà voulu s'enrôler dans l'armée pontificale, mais son âge et la délicatesse de sa constitution avaient été des obstacles à son départ. Pour toute âme généreuse, il n'y avait plus à hésiter. Son père le conduisit lui-même au Mans et le présenta au général de Charette pour être admis dans la vaillante petite armée des Volontaires de l'Ouest. Il fut un des trois cents qui firent la charge héroïque de Patay. Atteint au bras d'une

grave blessure, il passa la nuit sur ce glorieux champ de bataille, puis il fut conduit à Orléans, et sur les recommandations du général de Charette, confié aux soins d'une généreuse femme. Mais la blessure était grave, des accidents survinrent, il fallut en venir à une amputation. M. Houdet, prévenu de l'état de son fils, partit sans hésiter. Après mille difficultés, il put, grâce à un brassard d'ambulance que lui procura un de ses amis, arriver jusqu'à son fils qu'il trouva mourant, mais en pleine connaissance. Les derniers moments du jeune Joseph furent adoucis par la présence de son père. Il mourut le lendemain, dans les sentiments de la plus admirable résignation. M. Houdet puisa dans le trésor de sa foi la force de supporter une aussi grande douleur, et, dans cette circonstance, son courage s'éleva à la hauteur de l'épreuve.

M. Houdet fut un serviteur dévoué de la Légimité. Les malheurs et les crimes de la Révolution, les désastres que l'Empire avait accumulés sur le pays, lui avaient fait acclamer avec bonheur les bienfaits de la Restauration. Lorsque l'exil vint, pour la troisième fois, enlever cette race de rois qui avait fait le royaume de France, son cœur fut frappé d'une blessure qui ne se ferma jamais. Toutes les épreuves de la patrie sous les divers gouvernements qui succédèrent à la Restauration, ne firent qu'aviver ses regrets, et lui donnèrent la conviction que la France ne reprendrait le cours de ses glorieuses destinées et ne serait vraiment heureuse que par le retour du représentant du droit national. Aussi avait-il voué une affection et un dévouement sans bornes à Mgr le comte de Chambord. Il pensait à lui sans cesse, et son cœur, lorsqu'il en parlait, débordait d'enthousiasme.

Cet enthousiasme, il aurait voulu le faire partager à tous. Il était si franc, si loyal, que ses adversaires, sans partager ses opinions, ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à cette loyauté. Quelquefois, à la Bourse, on se plaisait à exciter l'expression de ses sentiments royalistes. Quelqu'un lui dit un jour: — O Monsieur Houdet! si le roi revenait, vous feriez tomber cent mille têtes!... — Cent mille têtes! mon ami, c'est cent mille cœurs que je voudrais lui donner! — Un autre jour, on lui disait: — Je me défie de vous, vous avez des armes cachées. — Mes armes, les voilà! s'écria M. Houdet, en montrant son chapelet; vous ne savez pas combien de chapelets je récite pour votre conversion.

Animé de pareils sentiments, voir le roi devint un des besoins de son cœur. En 1852, il alla à Froshdorf; à Vienne, en 1874. Il fit, en 1862, le voyage de Lucerne, et il n'oublia jamais le touchant accueil que lui fit Mgr le comte de Chambord. Quand il en parlait, ses yeux se remplissaient de larmes.

M. Houdet fut aussi du nombre des Français qui, en 1872, allèrent à Anvers lui présenter leurs hommages. Dans cette ville, il fut le héros

d'une aventure qui, racontée par les journaux, eut un certain retentissement en Europe. Suivant son habitude, M. Houdet était allé, le matin, dans la principale église d'Anvers pour y entendre la messe. Absorbé dans sa prière, il n'avait pas remarqué que, peu à peu, l'église avait été envahie par une nombreuse assistance. A la fin de la messe, au moment où il se retirait, la foule s'ouvrit devant lui, une haie se forma sur son passage et, quand il fut dans la rue, il se vit le but d'une curiosité générale; les fronts se découvraient, et il en fut ainsi jusqu'à son arrivée à l'hôtel. Là, il eut l'explication de cet empressement qu'il ne comprenait pas.

Grâce à une certaine conformité de taille et de visage, il avait été pris pour le Président de la République française. Cette aventure amusa beaucoup le comte de Chambord et, pendant longtenps, les amis de M. Houdet le plaisantèrent de cette ressemblance avec M. Thiers. Il en paraissait médiocrement flatté et, s'il eût pu souhaiter de prendre la physionomie et le rôle de l'illustre homme d'État, s'il eût désiré un instant sa puissance, c'eût été pour faire expirer la République aux pieds du comte de Chambord.

Nous allons voir, maintenant M. Houdet dans toute la sérénité de sa physionomie religieuse.

Dès son enfance, il se montra ce qu'il fut jusqu'à la fin. Au temps de sa jeunesse comme dans son âge mûr, à cette époque où le respect humain produisait de si étranges faiblesses, lorsque le sarcasme et le ridicule s'attachaient aux hommes faisant ouvertement profession de catholicisme, jamais il ne dissimula ses croyances, jamais même il ne fut atteint de cette illusion libérale qui veut accorder à l'erreur les mêmes droits qu'à la vérité, tenir la balance égale entre le bien et le mal. Il ne connut jamais cette défaillance de caractère. Plein de charité, de politesse pour les personnes, il réprovait hautement les maximes condamnées par l'Église et il mettait son honneur à pratiquer tous ses enseignements. On le voyait assister non-seulement aux offices de sa paroisse, mais encore à toutes les cérémonies religieuses. Dans tous les sanctuaires où se faisait l'adoration du Très-Saint Sacrement, il demeurait prosterné pendant de longues heures, priant avec une ardeur admirable. Sa piété ne se contentait pas de servir Dieu dans l'intérieur de ses temples, il fallait que sa foi se produisît au dehors. Il suivait toutes les processions. Quand les miracles opérés par la Mère de Dieu à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, donnèrent naissance à ce magnifique mouvement des pèlerinages, il fut le premier à s'enrôler dans cette croisade de prière...

Les malheurs du Souverain-Pontife et de l'Église lui causèrent une amère douleur. Quand une partie des États de l'Église fut envahie par le gouvernement piémontais, quand le Pape fut réduit à recourir à la générosité de ses enfants, M. Houdet se chargea, à Nantes, de réaliser les

emprunts pontificaux. Le succès fut magnifique. Il aurait pu, avec ses commissions, se faire un bénéfice considérable; il n'accepta rien, et il fut lui-même le premier des souscripteurs. Sa générosité, jointe aux services qu'il avait rendus à l'Église dans toutes les œuvres catholiques, lui valut, en 1862, la décoration de chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Jamais croix ne fut placée sur un plus noble cœur. Plus tard, dans ces dernières années, Mgr l'évêque d'Angers, qui l'avait vu rendre les plus signalés services aux œuvres de son diocèse, et plus spécialement à la grande œuvre de son Université catholique, demanda et obtint sa promotion au grade de commandeur du même ordre. Mais les grandes associations n'avaient pas seules le privilège de sa coopération. Il était de toutes les œuvres...

Malgré ses fatigues et malgré son âge avancé, nous espérons bien le conserver encore pendant quelques années; mais Dieu en avait disposé autrement. Le moment était arrivé où notre ami allait recevoir sa récompense. La mort du Souverain-Pontife avait été pour lui la cause d'une grande douleur. On préparait à Nantes le service du Saint-Père, et, pour rien au monde, M. Houdet n'aurait voulu être absent de la cathédrale, au jour de la cérémonie funèbre. Ses affaires l'appelèrent à la campagne, en Anjou. Au retour, il fut pris d'un refroidissement qui amena un catarrhe pulmonaire. Quoique souffrant, il assista néanmoins au service du Pape. Eu égard à l'âge de M. Houdet, cette maladie se présentait avec un caractère de gravité exceptionnelle, et fit concevoir immédiatement les plus vives inquiétudes. Pendant les six jours que dura cette maladie, la vie de M. Houdet fut une oraison continuelle. Il ne fut point ému par l'approche de la mort, et il s'en remit à la volonté de Dieu. Le bruit de la maladie se répandit rapidement, et elle causa une véritable émotion dans la ville. De tous les côtés, on allait à la maison pour prendre des nouvelles. A la Poste, à la Bourse, c'était l'entretien général...

Il eut la consolation d'apprendre la nomination du successeur de Pie IX et il en montra une grande joie. Mgr l'évêque de Nantes alla le visiter, afin de lui témoigner son estime et sa reconnaissance pour les services rendus à son diocèse.

M. Houdet rendait le dernier soupir le mercredi 27 février.

Le vendredi suivant, les funérailles furent célébrées dans l'église de Saint-Nicolas, sa paroisse. Jamais cortège si nombreux n'avait entouré un cercueil. L'enceinte était insuffisante pour contenir tous ceux qui voulaient rendre hommage à la mémoire de M. Houdet. Si l'église n'eût pas été revêtue des tentures du deuil, on se serait cru au jour de Pâques. Il y avait là des personnes de toutes les conditions et de toutes les opinions, tant la loyauté de son caractère avait gagné tous les cœurs...

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALMANACH administratif et commercial de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour l'année 1878. In-18, 271 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 1 fr. 50

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES pour l'année 1878. In-12, 102 p. Nantes, imp. V^o Mellinet.

ANNUAIRE DU COMMERCE DE NANTES POUR L'ANNÉE 1878, accompagné d'une carte du département. (Étrennes nantaises, 88^e année.) In-18, 387 p. Nantes, imp. V^o Mellinet..... 1 fr. 50

ALMANACH général du département de la Vendée pour l'année 1878. In-12, 72 p. Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Robuchon..... 0 fr. 15

CHARTES NANTAISES DU MONASTÈRE DE SAINT-FLORENT, PRÈS SAUMUR, de 1070 environ à 1186; publiées par Paul Marchegay, archiviste honoraire de Maine-et-Loire. In-8^o, 48 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; les Roches-Baritaud (Vendée), l'auteur.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1877.

COMPTE RENDU DES EPIDÉMIES, DES ÉPIZOOTIES ET DES TRAVAUX DES CONSEILS D'HYGIÈNE DU MORBIHAN EN 1876; par le docteur Alphonse Mauricet. In-8^o, 58 p. Vannes, imp. Galles.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). T. I. Angers, Lachèse et Dolbeau; Le Voide, chez l'auteur..... 4 fr.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE DES PAIRS ET DES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE, par le P. Anselme, augustin déchaussé, etc. Préface; par M. Pol de Courcy. In-8^o, 10 p. Nantes, imp. Vicent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (juillet 1877).

NOUVEAU BAROMÈTRE A AIR; par Ed. Dufour, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8^o, 8 p. et pl. Nantes, imp. V^o Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877.

PIE IX PONTIFE ET ROI. Sa vie, sa mort, ses funérailles, le conclave, son successeur. In-12, 106 p. Nantes, Libaros, éditeur..... 0 fr. 50

PREMIERS INDICES D'UNE FLORE FOSSILE DANS LE CALCAIRE GROSSIER D'ARTHON (LOIRE-INFÉRIEURE). Note sur un cétacé échoué à la côte de la Barre-de-Monts (Vendée), le 6 janvier 1877. Découverte de la dolomie cristallisée dans la Loire-Inférieure; par Ed. Dufour, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8^o, 11 p. Nantes, imp. V^o Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*, 1877.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET MONUMENTALE DU CANTON DE REDON (arrondissement de Redon (Ile-et-Vilaine), par M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire. Broch. in-8^o de 115 pp. Rennes, imp. Catel.

TOPOGRAPHIE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION MÉDICALE DANS LE MORBIHAN, par le docteur Alphonse Mauricet. In-8^o, 44 p. Vannes, imp. Galles.

LE CORRESPONDANT

N^o du 25 février 1878. — I. Pie IX. — L'avènement de Léon XIII (comte de Champagny, de l'Acad. fr.). — II. La Restauration, 2^e partie: règne de Charles X (1824-1830), (baron R. de Larcy). — III. L'Angleterre et la Russie (Raudot, ancien député). — IV. Primavera, II, (M. Maryan). — V. Le Liban et l'administration turque (Émile Bouchet). — VI. Les origines d'un chef-d'œuvre: *Paul et Virginie* (S. Cambray). — VII. L'exposition universelle de 1878. Les travaux du Champ-de-Mars et du Rocadéro (P. Maigne). — VIII. Revue critique (P. Bouhaire). — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

N^o du 10 mars 1878. — I. La Restauration, 2^e partie: Règne de Charles X (1824-1830), (baron R. de Larcy). — II. La poésie au XIX^e siècle en Angleterre (Léo Quesnel). — III. Le comte de Serre. La session de 1815. Loi d'amnistie. Royer-Collard et de Serre. La loi des élections (Ch. de Lacombe, ancien député). — IV. Primavera (fin), (M. Maryan). — V. Ilhouettes génovéfaines (P. Feret). — VI. Le Liban et l'administration turque, II, (Émile Bouchet). — VII. Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, I, (Eugène de Fallois). — VIII. Revue des sciences (Henri de urville). — IX. Quinzaine politique (Léon Lavedan).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Brest.... LEFOURNIER.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Lorient... CHARLES.
A. AUBRY, rue Séguier, 48.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon... RENAUD.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix.. LE LÉDAN.
DENIEL.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A Vannes.. GALLES.	A Dinan.... HUART.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Redon... DUBOIS.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.